

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

Circulaire n° 10300 du 3 août 2012 relative à la formation des personnels officiers et sous-officiers du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale

NOR : INTJ1232587C

Références :

Arrêté du 3 août 2012 fixant les conditions de délivrance du diplôme d'arme ;
Circulaire n° 29250/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 14 octobre 2005 ;
Circulaire n° 125500/DEF/GEND/OE/SDDOP/OPU du 8 septembre 2007 ;
Circulaire n° 161915/DEF/GEND/SRH/SDC/BFORM du 1^{er} décembre 2008 ;
Circulaire n° 2000/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV du 20 septembre 2010.

Pièce(s) Jointe(s) : vingt-cinq annexes.

Textes abrogés :

Circulaire n° 10300/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 12 avril 2005 ;
Note-express n° 149639/DEF/GEND/RH/SDC/BFORM du 20 novembre 2008.

Le Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN), unité parachutiste d'élite directement subordonnée au directeur général de la gendarmerie nationale, est destiné à être engagé, en tous temps et en tous lieux, sur des situations d'exception nécessitant le recours à des militaires sélectionnés, entraînés et équipés à la mise en œuvre de techniques et/ou de moyens spéciaux.

Hautement spécialisé dans la gestion de crise, l'intervention, l'observation/recherche, la protection, l'appui opérationnel et la formation des unités françaises et étrangères, le GIGN est consacré à la conduite de missions particulièrement sensibles. Il est dédié à la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme ainsi qu'à la sécurité et la protection de certains intérêts vitaux de l'État tant sur le territoire national qu'à l'étranger. Il bénéficie d'une expertise sur les théâtres d'opérations extérieures en contexte interarmées.

Les missions assurées par le GIGN requièrent de la part des officiers et sous-officiers affectés au sein des forces de l'unité(1) et de l'état-major opérationnel (EMOPS) des qualités humaines abouties inhérentes à l'état militaire, des qualifications de haute technicité et des expertises spécifiques.

La présente circulaire a pour objet de définir le déroulement et le contenu des cursus de formation visant à l'acquisition du savoir-être et des savoir-faire techniques et tactiques propres à cette unité permettant aux militaires de remplir l'ensemble des fonctions dévolues à l'exécution des missions qui leur sont confiées.

1. Principes généraux

La formation vise à permettre aux officiers et aux sous-officiers du GIGN l'acquisition du savoir-être et des savoir-faire tactiques et techniques indispensables à l'exécution de leurs missions.

Le recrutement de ces personnels obéit à un processus de sélection long et rigoureux, qui permet de retenir les candidats les plus motivés et les plus aptes, tant moralement, physiquement que techniquement, parmi l'ensemble des militaires volontaires de la gendarmerie nationale, pour suivre la formation individuelle nécessaire aux missions dévolues aux forces du GIGN.

Les conditions de candidature pour servir au GIGN sont fixées par la circulaire de 1^{re} référence. Les épreuves destinées à sélectionner les personnels ayant exprimé leur volontariat sont déterminées et organisées par la force formation (FFORM), sous le contrôle du commandant du GIGN.

(1) Force Intervention (FI), Force Observation-Recherche (FOR), Force Sécurité Protection (FSP), Force Appui Opérationnel (FAO) et Force Formation (FFORM).

La FFORM est responsable de la conduite des actions de formation propres aux forces opérationnelles et de l'évaluation des différents niveaux spécifiques.

Le commandant du GIGN propose à la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) les modifications de programmes qui s'imposent en fonction de l'évolution des missions et du contexte d'emploi.

2. Organisation de la formation

2.1. Descriptif général de la formation

La formation des militaires du GIGN est articulée autour d'un cursus à trois niveaux :

- niveau 1 : formation initiale (annexes III à VII)
- niveau 2 : formation « d'encadrement et de commandement » (annexes VIII à XIII);
- niveau 3 : formation d'expertise dans les domaines :
 - du « commandement opérationnel » (annexes XIV à XX);
 - de la « formation opérationnelle » (annexe XXI);
 - des techniques spécialisées (annexe XXII).

Le niveau 1 correspond aux connaissances techniques et tactiques élémentaires nécessaires à l'exercice des fonctions d'équipier du GIGN par tout militaire, officier et sous-officier, de l'unité.

Le niveau 2 correspond à la formation spécifique des officiers et des gradés à des postes de commandement et d'encadrement dans chacune des forces opérationnelles (2), à l'exception de la FAO.

Le niveau 3 correspond à la reconnaissance et la validation d'une expertise de commandement propre à chacune des forces, de formation et/ou de compétences techniques spécifiques.

Chaque formation fait l'objet d'une annexe distincte qui précise :

- les objectifs;
- les conditions d'admission à la préparation;
- le contenu sous forme de modules;
- les modalités de validation de l'enseignement;
- les compétences détenues à l'issue de la formation.

Le schéma du cursus de formation des personnels du GIGN est précisé en annexe I.

L'état des actions de formation est récapitulé en annexe II.

2.2. Déroulement de la formation

Sur décision du commandant du GIGN, les officiers et les sous-officiers peuvent accéder, sous réserve des conditions d'admission définies pour chaque action de formation, aux différents niveaux de formation définis infra.

2.2.1. Formation de premier niveau

Organisée dès la réussite des tests de sélection et destinée à faire acquérir aux personnels des forces opérationnelles du GIGN les compétences liées à l'exercice de leur fonction au sein de cette unité (chef de section pour les officiers et équipier pour les sous-officiers), cette formation comprend deux phases d'instruction distinctes, une première commune à toutes les forces et une seconde constituant un module complémentaire spécifique à chaque force.

2.2.1.1. Formation commune de premier niveau des équipiers des forces opérationnelles (annexe III)

Elle comprend :

- un pré-stage de 3 mois.

Pendant celui-ci, les stagiaires restent affectés à leur unité d'origine et sont détachés pour leur instruction au sein du GIGN. Le pré-stage constitue une période probatoire pendant laquelle, en cas d'échec, les stagiaires retournent dans leur affectation d'origine.

- un stage de formation de premier niveau de 10 mois.

Après avoir satisfait au pré-stage, les stagiaires sont affectés au GIGN et suivent cette formation encadrée par des instructeurs de la FFORM du GIGN.

(2) Force Intervention (FI), Force Observation-Recherche (FOR), Force Sécurité Protection (FSP) et Force Appui Opérationnel (FAO).

Les officiers sont placés, au cours du stage, en situations de commandement et de prises de responsabilités aux fins d'acquiescer les fondamentaux du commandement d'une section opérationnelle du GIGN. Ils peuvent être engagés en mission, en doublure, lors des derniers mois de formation. Des cours spécifiques leur sont par ailleurs dispensés par les officiers les plus expérimentés.

Les officiers et les sous-officiers, ayant satisfait à cette première phase, se voient délivrer l'attestation de «formation de premier niveau des équipiers des forces opérationnelles du GIGN».

2.2.1.2. Formation complémentaire

À l'issue de la formation commune des équipiers des forces opérationnelles, une instruction composée de modules complémentaires propres à chaque force est dispensée au profit des personnels appelés à y servir afin de développer les connaissances spécifiques nécessaires à la réalisation des missions qui leur seront dévolues.

Les personnels de la FAO suivent une formation complémentaire qui est fonction de leur spécificité (moyens spéciaux, dé-piégeage d'assaut, appui cynophile).

L'affectation d'un personnel au sein de la FOR, de la FSP ou de la FAO est conditionnée à la validation de la formation spécifique de la force concernée.

À l'issue de la formation, l'attestation de formation complémentaire avec la mention de la force, et de la spécificité pour la FAO, est délivrée.

Les personnels sont ensuite affectés au sein de leur force de destination afin de compléter l'acquisition de leurs savoir-faire techniques et tactiques. L'affectation définitive au sein de la FOR ou de la FSP est conditionnée par un détachement au sein de la FI.

NOTA: Les personnels féminins qui ont vocation à servir au sein de la FOR et les militaires destinés à servir au sein de la FAO suivent ce stage de manière aménagée.

Le cursus des personnels de la FAO en fonction des spécificités (moyens spéciaux, dé-piégeage d'assaut, appui cynophile) est développé en annexe VII.

2.2.2. Formation de deuxième niveau

Organisée dans chacune des forces à l'exception de la FAO, cette formation s'adresse aux officiers et gradés pour leur permettre d'assumer des fonctions de commandement et d'encadrement.

Le brevet correspondant à la formation de deuxième niveau est attribué aux candidats ayant satisfait aux épreuves dans les différents modules concernés.

En cas d'échec à l'une des épreuves ou d'impossibilité de suivre l'un ou l'autre des modules pour une raison majeure, ils peuvent être autorisés à bénéficier à nouveau d'une partie de la formation.

2.2.3. Formation de troisième niveau ou d'expertise

Dispensée au sein des forces, cette formation s'adresse aux officiers et gradés supérieurs, lorsqu'ils ont acquis plusieurs années d'expérience au GIGN et sur proposition du commandant d'unité, pour leur permettre, en fonction du domaine:

- d'occuper de hautes responsabilités de commandement au sein de leur force,
- de conceptualiser et réaliser des actions de formation globale de haut niveau technique et tactique en France et à l'international,
- de disposer d'une expertise dans des compétences techniques spécifiques.

2.3. Contrôle et sanction de la formation

Sous l'autorité du commandant du GIGN, chaque force met en place des épreuves théoriques et pratiques permettant d'attester ou de valider le niveau de compétence acquis par chaque personnel au terme du cursus suivi.

Seule la FFORM est responsable du contrôle du contenu des formations et valide les propositions d'évolution sollicitées par les chefs de force.

À l'issue des formations, et des périodes de validation opérationnelle le cas échéant, un jury établit le procès-verbal ouvrant droit à la délivrance de l'attestation ou du brevet idoine. La composition du jury, fixée au niveau de chaque force, avec l'aval du commandant du GIGN, est adaptée à chaque diplôme. La participation de membres extérieurs au GIGN et éventuellement à l'institution est recherchée chaque fois que nécessaire.

Les attestations de stage sont délivrées par le commandant du GIGN. Les décisions individuelles ou collectives d'attribution d'un brevet sont soumises à la signature du sous-directeur des compétences. Le commandant du GIGN est chargé d'établir par ampliation et de remettre le diplôme papier attestant de l'obtention du titre.

Les attestations et les titres sont établis selon le modèle de l'annexe XXV.

La réussite de certains modules pendant les formations permet l'obtention de diplômes ou de qualifications spécifiques, déclinées en annexe, ouvrant droit à l'exercice de prérogatives. La validation des qualifications de deuxième et troisième niveau conditionne en outre l'accès à des responsabilités de commandement au sein des forces du GIGN.

2.4. *Suivi de la formation*

La tenue d'un livret d'instruction propre à chaque militaire, visé par le chef de la FFORM, atteste du suivi de l'intégralité des modules de formation. La mise à jour des fiches individuelles de renseignements selon les codes-savoir précisés en annexe XXIII est à la charge du BRH du GIGN.

2.5. *Dispositions transitoires*

Tous les militaires affectés depuis le 1^{er} janvier 2008 dans une des forces opérationnelles du GIGN sont réputés être titulaires de l'attestation de « formation de premier niveau des équipiers des forces opérationnelles du GIGN » et de l'attestation de formation complémentaire de la force d'affectation (avec mention de la spécificité pour la FAO).

Une commission spécifique examine les demandes de conversion de titres établies par les commandants de force et dresse un procès-verbal listant les équivalences proposées. Cette commission, présidée par le commandant du GIGN, est composée du chef de l'EMOPS et des commandants de force.

Dans ce cadre :

- les militaires détenteurs d'un brevet ou d'un diplôme du 1^{er}, 2^e ou 3^e niveau d'une des unités du Groupement de Sécurité et d'Intervention de la gendarmerie nationale et affectés au GIGN à la date de parution de la présente circulaire dans une force correspondant à leur « cœur de métier » sont proposés par le commandant de force d'affectation à la conversion de leur titre en brevet du même niveau de leur force en fonction de leur statut.
- les militaires détenteurs d'un brevet ou d'un diplôme du 1^{er}, 2^e ou 3^e niveau d'une des unités du Groupement de Sécurité et d'Intervention de la gendarmerie nationale et affectés au GIGN à la date de parution de la présente circulaire dans une force différente de leur « cœur de métier » (3) font l'objet d'une évaluation par leur commandant de force qui leur fait suivre une formation d'adaptation à la force. À l'issue, le commandant de force d'affectation propose la conversion du titre détenu en brevet d'un niveau correspondant aux compétences acquises par le militaire concerné en fonction de son statut.
- les militaires détenteurs d'un brevet ou d'un diplôme du 1^{er}, 2^e ou 3^e niveau d'une des unités du Groupement de Sécurité et d'Intervention de la gendarmerie nationale et affectés au GIGN à la date de parution de la présente circulaire à la FFORM ou à l'EMOPS sont proposés à la conversion de leur titre en brevet du niveau correspondant de la force correspondant à leur cœur de métier (3) en fonction de leur statut.
- les militaires détenteurs d'un brevet ou d'un diplôme du 1^{er}, 2^e ou 3^e niveau d'une des unités du Groupement de Sécurité et d'Intervention de la gendarmerie nationale et réaffectés au GIGN après la date de parution de la présente circulaire font l'objet d'une conversion de leur titre selon les modalités précédemment énoncées en fonction de leur affectation (EMOPS, FFORM ou force opérationnelle). En cas de changement de statut depuis l'affectation précédente (passage dans le corps des officiers de gendarmerie), le personnel concerné fait l'objet d'une évaluation par son commandant de force qui lui fait suivre une formation d'adaptation à la force. À l'issue, le commandant de force d'affectation propose la conversion du titre détenu en brevet d'un niveau correspondant aux compétences acquises par l'officier concerné.

Les décisions individuelles ou collectives d'attribution des brevets sont soumises à la signature du sous-directeur des compétences. Le commandant du GIGN est chargé d'établir par ampliation et de remettre le diplôme papier attestant de l'obtention du titre rédigé selon le modèle de l'annexe XXV.

3. **Brevet d'équipier du GIGN**

Le brevet d'équipier du GIGN est délivré aux militaires détenteurs des attestations de « formation de premier niveau des équipiers des forces opérationnelles du GIGN » et de formation complémentaire d'une des forces, et ayant satisfait aux épreuves sanctionnant les modules de commandement des stages de chef de groupe commando et du brevet parachutisme spécialisé.

Les personnels de la FI, FOR et FSP se voient attribuer la mention « Spécialiste en intervention », ceux de la FAO la mention « Spécialiste en appui opérationnel ».

Le contenu de la formation de premier niveau du GIGN intègre les enseignements dispensés dans le cadre de la formation des moniteurs en intervention professionnelle (MIP). À ce titre, le brevet d'équipier du GIGN, attribué depuis le 1^{er} janvier 2008, emporte l'équivalence, et partant, l'attribution du brevet de MIP.

(3) Cf. annexe XXIV.

Sanctionnant une formation de haut niveau, le brevet d'équipier du GIGN emporte pour les sous-officiers de gendarmerie l'équivalence et, partant, l'attribution du diplôme d'arme.

4. Conseil de perfectionnement

Sous la présidence du commandant du GIGN, chaque force réunit annuellement un conseil de perfectionnement chargé d'évaluer le contenu de la formation et de proposer les modifications rendues nécessaires du fait de l'évolution des techniques d'intervention, ainsi que des contextes légaux et opérationnels.

Présidé par le commandant du GIGN, chaque conseil est composé :

- de l'officier, commandant la force concernée (ou à défaut, d'un officier désigné pour le représenter) ;
- du chef de la Force Formation du GIGN ou de son représentant ;
- des cadres chargés de la formation considérée ;
- de personnels ayant bénéficié des cursus considérés ;
- d'intervenants extérieurs, désignés par le commandant du GIGN, en fonction des formations évaluées et des sujets susceptibles d'être évoqués dans le cadre de l'ordre du jour ;
- un représentant de la DGGN/DPMGN/SDC/BFORM.

Les options proposées par ce conseil sont soumises à la validation de la DGGN.

5. Dispositions administratives

L'intégralité des frais générés par ces formations est imputée au budget de fonctionnement du GIGN.

Les dispositions de la présente circulaire sont d'application immédiate.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :

Le général,
sous-directeur des compétences,
PHILIPPE MAZY

ANNEXE II

FORMATION DU PERSONNEL DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE

ÉTAT DES ACTIONS DE FORMATION

FORMATIONS DE PREMIER NIVEAU	ANNEXE
FORMATION DE PREMIER NIVEAU DES EQUIPIERS DES FORCES OPERATIONNELLES	III
FORMATION COMPLEMENTAIRE DE PREMIER NIVEAU DES PERSONNELS DE LA FI	IV
FORMATION COMPLEMENTAIRE DE PREMIER NIVEAU DES PERSONNELS DE LA FOR	V
FORMATION COMPLEMENTAIRE DE PREMIER NIVEAU DES PERSONNELS DE LA FSP	VI
FORMATION DE PREMIER NIVEAU DES SOUS-OFFICIERS DE L'APPUI OPERATIONNEL	VII

FORMATIONS DE DEUXIÈME NIVEAU	ANNEXE
FORMATION DE 2 ^e NIVEAU DES OFFICIERS DE LA FI	VIII
FORMATION DE 2 ^e NIVEAU DES SOUS-OFFICIERS DE LA FI	IX
FORMATION DE 2 ^e NIVEAU DES OFFICIERS DE LA FOR	X
FORMATION DE 2 ^e NIVEAU DES SOUS-OFFICIERS DE LA FOR	XI
FORMATION DE 2 ^e NIVEAU DES OFFICIERS DE LA FSP	XII
FORMATION DE 2 ^e NIVEAU DES SOUS-OFFICIERS DE LA FSP	XIII

FORMATIONS DE TROISIÈME NIVEAU	ANNEXE
EXPERTISES COMMANDEMENT OPERATIONNEL	
FORMATION DE 3 ^e NIVEAU DES OFFICIERS DE LA FI	XIV
FORMATION DE 3 ^e NIVEAU DES SOUS-OFFICIERS DE LA FI	XV
FORMATION DE 3 ^e NIVEAU DES OFFICIERS DE LA FOR	XVI
FORMATION DE 3 ^e NIVEAU DES SOUS-OFFICIERS DE LA FOR	XVII
FORMATION DE 3 ^e NIVEAU DES OFFICIERS DE LA FSP	XVIII
FORMATION DE 3 ^e NIVEAU DES SOUS-OFFICIERS DE LA FSP	XIX
FORMATION DE 3 ^e NIVEAU DES SOUS-OFFICIERS DE LA FAO	XX
EXPERTISE FORMATION OPERATIONNELLE	
FORMATION D'EXPERT EN FORMATION OPERATIONNELLE DES PERSONNELS DE LA FFORM	XXI
EXPERTISE TECHNIQUES SPÉCIALISÉES	
FORMATION D'EXPERT EN AEROCORDAGE	XXII

ANNEXE III

FORMATION DU PERSONNEL DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE
FORMATION DE PREMIER NIVEAU DES ÉQUIPIERS DES FORCES OPÉRATIONNELLES

PRÉSTAGE
Durée: 3 mois
(Période probatoire)

Objectifs de la formation

Donner à l'officier et au sous-officier les fondamentaux techniques et tactiques élémentaires nécessaires à leurs futures fonctions d'officier ou d'équipier du GIGN.

Conditions d'admission à la formation

Être officier ou sous-officier de carrière de la gendarmerie nationale.

Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves de sélection préalables à une affectation au GIGN.

CONTENU DE LA FORMATION		
Module 1	CONNAISSANCES MILITAIRES ÉLÉMENTAIRES	Les actes du combattant
		L'infiltration, le dossier d'objectif
		L'observation, la préparation d'une action
		Le coup de main, l'action offensive
		La topographie
Module 2	CONNAISSANCES ÉLÉMENTAIRES EN EXPLOSIFS	Connaissance des explosifs
		Connaissance du milieu d'intervention
		La chaîne électrique
		La chaîne pyrotechnique
		Synchronisation de la mise à feu
		Les dispositifs opérationnels
Module 3	SPORTS DE COMBAT	Les techniques pieds-poings
		Les techniques de préhension et de maîtrise
Module 4	TIR THÉORIE ET TECHNIQUE	Connaissance du matériel
		Initiation au tir de précision armes de poing
		Initiation au tir de précision armes d'appui
		Initiation au tir de précision armes d'assaut
Module 5	FRANCHISSEMENT	Connaissance du matériel et des nœuds
		Théorie sur le franchissement
		Franchissement avec moyens de fortune
		Franchissement pratique et escalade
Module 6	PRÉPARATION PHYSIQUE GÉNÉRALISÉE	Méthode naturelle
		Footing-renforcement musculaire
		Natation
Module 7	PRÉPARATION PHYSIQUE SPÉCIFIQUE	Marche commando-palmage
		Parcours divers (commando, d'audace, collectif...)
		Course d'orientation
Module 8	STAGE MONITEUR TECH COMMANDO (CNEC)	2 ^e niveau commando
		D.M.O. CNEC (explosif)
Module 9	SECOURISME	Le secourisme et la chaîne du secours
		La sécurité et la chaîne d'alerte
		Les urgences vitales et les traumatismes
		Formation aux premiers secours
		Certificat d'aptitude au DSA (défibrillateur)

Les militaires doivent également satisfaire à des tests psychologiques spécifiques.

STAGE DE FORMATION DE PREMIER NIVEAU
DES ÉQUIPIERS DES FORCES OPÉRATIONNELLES
Durée : 10 mois

Objectifs de la formation

Donner à l'officier et au sous-officier les connaissances techniques et tactiques élémentaires nécessaires à leurs futures fonctions d'officier ou d'équipier du GIGN.

Conditions d'admission à la formation

Être officier ou sous-officier de carrière de la gendarmerie nationale.

Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves de sélection préalables à une affectation au GIGN.

Avoir suivi avec succès le préstage.

CONTENU DE LA FORMATION		
Module 1	MAITRISE DES ARMES ET DU TIR MONITEUR DE TIR	Formation du tireur aux armes de poing et armes d'appui : – Formation théorique – Formation pratique « tir de jour » – Formation pratique « tir de nuit »
		Formation du tireur d'élite « fusil » : – Formation tactique – Formation technique – Formation pratique tactique et technique « tir de jour » – Formation pratique tactique et technique « tir de nuit »
		Balistique et code de tir
		Moyens de force intermédiaire
		Initiation au tir « longue distance »
Module 1 bis	DIRECTEUR DE TIR	Connaissance des textes
		Formation technique
		Préparation et encadrement de séance de tir gendarmerie
		Prépa. et encadrement de séance de tir tout personnel Prépa. et encadrement de séance de tir unités étrangères
Module 2	ENTRAÎNEMENTS TECHNIQUES SPÉCIFIQUES	Aérocordage: technique et pratique
		Hélicordage, hélictransport
		Marquage et balisage de zone
Module 3	TECHNIQUES D'INTERVENTION SPÉCIALISÉE	Déplacement: binôme, trinôme, équipe...
		Techniques d'investigation (bâtiments, bateaux, avions, trains, prisons...)
		Arrestations domiciliaires
		Arrestations en milieu ouvert (à pied, en véhicule)
		Forcenés
		Prises d'otages
		Transfèrements
		Infiltration en zones hostiles
		Protection et escortes
		Police judiciaire et filatures
		Connaissance du milieu pénitentiaire (stage en établissement carcéral)
		Connaissance du milieu aéroportuaire (stage conducteur d'engins de piste)
Module 4	CONNAISSANCE DES MOYENS TECHNIQUES	Code gestuel
		Munitions
		Moyens « nucléaire radiologique biologique chimique »
		Effraction spécialisée
		Vecteurs techniques (SWATEC, embarcations CTM)
Module 5	OBSERVATION RECHERCHE FOR	Moyens spéciaux
		Mines et pièges (Reco NEDEX, dépiégeage)
		Techniques d'observation
		Techniques de filature : à pied, en véhicule
		Techniques de contre filature
Adaptation au milieu et camouflage		
Maniement et exploitation des matériels vidéo et photo		

CONTENU DE LA FORMATION		
Module 6	SÉCURITÉ PROTECTION FSP	Techniques élémentaires de mise en sûreté de site de sécurité générale et de protection rapprochée
		Techniques de tirs spécifiques (auto, moto, en déplacement)
		Techniques de self défense spécifique
		Accompagnement d'autorité
		Module « mission à l'étranger »
Module 7	STAGE CONDUITE	Connaissances mécaniques de base
		Connaissances des dangers de la route et courbes
		Conduite rapide
		Entretien des véhicules
Module 8	DÉONTOLOGIE	Réglementation : – fondements légaux de l'intervention – cadre légal de l'intervention – droit d'emploi de la force et d'usage des armes – analyse de cas concrets (mises en situation)
		Éthique et déontologie
		La discrétion et la confidentialité
		Formation morale
Module 9	ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE GÉNÉRALISÉ	Footing
		Natation
		Escalade
		Renforcement musculaire
Module 10	ENTRAÎNEMENT SPORT DE COMBAT	Judo
		Krav-maga
		Self défense individuelle et collective
Module 11	BREVET PARACHUTISTE SPÉCIALISÉ PAU/BRIENNE/DIEUZE	Brevet parachutiste
		Brevet spécialisé
		Sauts zones extérieures

Validation de la formation

Une évaluation et un contrôle continu des connaissances et des savoir-faire ont lieu tout au long du stage. Un exercice de synthèse au cours duquel le stagiaire doit restituer l'ensemble des connaissances acquises conclut le stage.

Attribution (ou non) de l'attestation de « formation de premier niveau des équipiers des forces opérationnelles du GIGN ».

Autres diplômes ou qualifications spécifiques pouvant être obtenus dans le cadre de la formation :

- directeur de mise en œuvre des explosifs, Reco NEDEX ;
- brevet parachutiste spécialisé – chef de groupe de saut – chef de détachement de zone de mise à terre ;
- brevet élémentaire de plongée ;
- attestation de formation aux premiers secours en équipe (PSE1) ;
- permis motocycliste de la gendarmerie ;
- qualification « moniteur de tir » et directeur de tir ;
- moniteur militaire d'escalade.

Compétences détenues

Maîtrise des savoir-faire de l'intervention spécialisée et des technicités qui y sont directement associées.

Capacité à encadrer les séances de parcours d'obstacles et de franchissement opérationnel.

Aptitude à tirer en autonomie et à dispenser aux militaires de l'unité, à des personnels français extérieurs à l'unité ainsi qu'à des personnels étrangers, toutes séances d'instruction au tir avec les armes utilisées par les forces d'intervention, en France comme à l'étranger.

Aptitude à intégrer un dispositif de protection d'aéronef en vol, à intégrer, en métropole, un dispositif de protection de personnes ou de sites, à intégrer un dispositif de filature offensive ou défensive, à pied ou en véhicule, au niveau équipier dans tous types d'environnements.

ANNEXE IV

FORMATION DU PERSONNEL DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE
FORMATION DE PREMIER NIVEAU DES PERSONNELS DE LA FORCE INTERVENTION

FORMATION COMPLÉMENTAIRE FI
Durée: 8 semaines

Objectifs de la formation

Il s'agit d'une formation spécifique, complémentaire au stage de formation de premier niveau des équipiers des forces opérationnelles du GIGN, sur les tactiques et techniques d'investigation opérationnelle en milieu sensible et en condition dégradée.

Conditions d'admission à la formation

Être officier ou sous-officier de carrière de la gendarmerie nationale.

Être affecté au GIGN, titulaire de l'attestation de « formation de premier niveau des équipiers des forces opérationnelles du GIGN ».

CONTENU DE LA FORMATION		
Module 1	FORMATION TECHNIQUE	Tir fusil et adaptation des moyens opérationnels
		Investigation train, avion, bateau
		Investigation grand bâtiment
		Franchissement opérationnel
		Progression en zone piégée
		Mise en place des concepts explosifs
		Évacuation blessés et désengagement opérationnel
		Utilisation des vecteurs aériens
Module 2	FORMATION TACTIQUE	Coordination des tirs et place du chef tactique
		Connaissances des milieux sensibles (train, avion, bateau)
		Positionnement des acteurs offensifs et défensifs
		Acquisition de la MRT combat OPEX
		Place des équipes médicales
		Coordination des vecteurs aériens

Validation de la formation

Une évaluation et un contrôle continu des connaissances et des savoir-faire ont lieu tout au long du stage. Un exercice de synthèse au cours duquel le stagiaire doit restituer l'ensemble des connaissances acquises conclut le stage.

Attribution (ou non) de l'attestation de « formation complémentaire d'équipier de la force intervention du GIGN ».

Compétences détenues

Connaissances approfondies des techniques élémentaires d'investigation opérationnelle ainsi que des technicités qui y sont directement associées.

Aptitude à intégrer un dispositif d'intervention.

Aptitude à évoluer dans tous types d'environnement.

ANNEXE V

FORMATION DU PERSONNEL DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE

FORMATION DE PREMIER NIVEAU DES PERSONNELS DE LA FORCE OBSERVATION-RECHERCHE

FORMATION COMPLÉMENTAIRE FOR

Durée: 8 semaines

Objectifs de la formation

Il s'agit d'une formation spécifique, complémentaire au stage de formation de premier niveau des équipiers des forces opérationnelles du GIGN, sur les tactiques et techniques d'acquisition du renseignement judiciaire leur permettant d'occuper un poste d'équipier au sein de la force d'observation et de recherche et d'être engagé sur des missions sensibles de lutte contre le terrorisme et le grand banditisme.

Conditions d'admission à la formation

Être officier ou sous-officier de carrière de la gendarmerie nationale.

Être affecté au GIGN, titulaire de l'attestation de « formation de premier niveau des équipiers des forces opérationnelles du GIGN ».

CONTENU DE LA FORMATION		
Module 1	FORMATION TECHNIQUE	Vidéo: matériels, acquisition, traitement du signal
		Photo: matériels et capacités, acquisition et traitement des images
		Son: matériels, capacités, dissimulation
		Moyens spéciaux et matériels techniques spécialisés
		Cadre légal et pratique de la police judiciaire
		Suivi de mobile non coopératif: capacités, fonctionnement, programmation
		Cryptographie: utilisation logiciel informatique
		Transmissions de données (HF et satellite) et protection
Module 2	FORMATION TACTIQUE	Cache et camouflage
		Infiltration et exfiltration en milieu difficile
		Orientation et progression
		Pose de capteurs: nature et articulation des dispositifs
		Furtivité et grimage
		Suivi de cible et acquisition du renseignement
		Techniques spéciales d'enquête: intrusion, sonorisation et captation d'images
		Coordination des éléments et mise en application

Validation de la formation

Une évaluation et un contrôle continu des connaissances et des savoir-faire ont lieu tout au long du stage. Un exercice de synthèse au cours duquel le stagiaire doit restituer l'ensemble des connaissances acquises conclut le stage.

Attribution (ou non) de l'attestation de « formation complémentaire d'équipier de la force observation-recherche du GIGN ».

Compétences détenues

Connaissances approfondies des techniques élémentaires de la filature et de l'observation, ainsi que des technicités qui y sont directement associées (photographie, vidéo, son, suivi de mobiles non coopératifs...).

Aptitude à intégrer un dispositif de filature et à assurer la surveillance d'une personne ou d'un véhicule.

Aptitude à évoluer dans tous types d'environnement et s'y maintenir en furtivité.

ANNEXE VI

FORMATION DU PERSONNEL DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE

FORMATION DE PREMIER NIVEAU DES PERSONNELS DE LA FORCE SÉCURITÉ PROTECTION

FORMATION COMPLÉMENTAIRE FSP

Durée: 8 semaines

Objectifs de la formation

Il s'agit d'une formation spécifique, complémentaire au stage de formation de premier niveau des équipiers des forces opérationnelles du GIGN, dans le domaine technique et tactique de la sécurité-protection, permettant d'occuper un poste d'équipier au sein de la force de sécurité et de protection, et d'être engagé dans le cadre de missions sensibles, en France comme à l'étranger.

Conditions d'admission à la formation

Être officier ou sous-officier de carrière de la gendarmerie nationale.

Être affecté au GIGN, titulaire de l'attestation de « formation de premier niveau des équipiers des forces opérationnelles du GIGN ».

CONTENU DE LA FORMATION		
Module 1	FORMATION GÉNÉRALE	Connaissance du contexte d'engagement (ambassade, fonctionnement du ministère des affaires étrangères, des structures internationales...)
		Modalités administratives et logistiques d'un engagement à l'étranger
Module 2	FORMATION TECHNIQUE	Moyens de transmission spécialisés (inmarsat, cryptographie, vidéoconférence, suivi de flotte)
		Moyens de détection d'intrusion et de protection périmétrique
Module 3	FORMATION TACTIQUE	Étude des modes opératoires adverses sur les théâtres d'engagement
		Exercices de synthèse adaptés aux déploiements à l'étranger, en détachement autonome ou en interarmées
		Engagement tactique en milieu dégradé (crise/guerre)

Validation de la formation

Une évaluation et un contrôle continu des connaissances et des savoir-faire ont lieu tout au long du stage. Un exercice de synthèse au cours duquel le stagiaire doit restituer l'ensemble des connaissances acquises conclut le stage.

Attribution (ou non) de l'attestation de « formation complémentaire d'équipier de la force sécurité protection du GIGN ».

Compétences détenues

Maîtrise complète de l'ensemble des savoir-faire techniques et de la protection rapprochée et des technicités qui y sont directement associées.

Aptitude à assurer la sécurité d'une personne en autonomie (mission dite d'accompagnement de sécurité).

Aptitude à appréhender l'environnement de sécurité d'une personne ou d'un site.

Aptitude à être intégré dans un dispositif complexe de sécurité-protection en France et à l'étranger.

Capacité éprouvée à évoluer à l'étranger, notamment dans des zones d'insécurité.

Capacité éprouvée à s'intégrer au sein du milieu diplomatique ou d'organisations internationales.

ANNEXE VII

FORMATION DU PERSONNEL DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE

FORMATION DE PREMIER NIVEAU DES SOUS-OFFICIERS DE LA FORCE APPUI OPÉRATIONNEL

FORMATION COMPLÉMENTAIRE FAO

Durée: 10/13 mois

Objectifs de la formation

Il s'agit d'une formation spécifique, complémentaire au stage de formation de premier niveau des équipiers des forces opérationnelles du GIGN, dans le domaine technique et tactique de l'appui opérationnel, permettant de rendre autonome le technicien lors de missions élémentaires d'intervention d'urgence ou d'intervention judiciaire, d'observation-recherche ou de sécurité-protection.

Conditions d'admission à la formation

Être sous-officier de carrière de la gendarmerie nationale.

Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves de sélection préalables à une affectation au GIGN en tant que technicien spécialisé membre de la FAO.

Être affecté au GIGN, titulaire de l'attestation de « formation de premier niveau des équipiers des forces opérationnelles du GIGN ».

Avoir satisfait au module spécifique probatoire idoine de technicien spécialisé (moyens spéciaux, dépiégeage d'assaut, appui cynophile).

CONTENU DE LA FORMATION		
FORMATION GÉNÉRALE		
Module 1	TACTIQUE ET TECHNIQUE D'INTERVENTION SPÉCIALISÉE	Rôle du technicien lors: – d'une arrestation domiciliaire – d'une arrestation en milieu ouvert – d'une maîtrise de forcené – de la gestion d'une prise d'otages – d'une infiltration en milieu hostile – d'une mission d'observation-recherche et de sécurité-protection Connaissance du milieu pénitentiaire Connaissance du milieu aéroportuaire (stage conducteur d'engins de piste)
Module 2	ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE SPÉCIFIQUE	Entraînement physique Formation à l'escalade Hélicordage, franchissement, topographie, course d'orientation
Module 3	GESTION DES MATÉRIELS	Entretien Suivi des réparations Demande d'approvisionnement, réactivité Connaissance des différents services et unités administratifs de la Gendarmerie
Module 4	CONNAISSANCE DU MILIEU ET DU MATÉRIEL NRBC	L'appareil respiratoire isolant Le scaphandre Les contraintes du travail en atmosphère contaminée
Module 5	DÉONTOLOGIE	Réglementation: – Cadre légal de l'intervention – Droit d'emploi de la force et d'usage des armes – Cadre légal relatif à l'emploi des moyens techniques – Analyse de cas concrets La discrétion et la confidentialité

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

FORMATIONS SPÉCIFIQUES		
MOYENS SPÉCIAUX		
Module spécifique probatoire	ÉLECTRICITÉ, ÉLECTRONIQUE	Révisions sur les règles élémentaires de l'électricité et de l'électronique Initiation à la vidéo Initiation à la radio
Module spécifique probatoire	INFORMATIQUE	Notions informatiques Les logiciels Les périphériques Les N-TECH
Module 1	ACQUISITION TECHNIQUE DU RENSEIGNEMENT SUR UN OBJECTIF FIXE	Les principes d'action Les différents capteurs: vidéo – audio – détection Les contraintes opérationnelles liées à la pose
Module 2	ACQUISITION TECHNIQUE DU RENSEIGNEMENT SUR UN OBJECTIF MOBILE	Les principes d'action Les différents capteurs: vidéo – audio – suivi de mobiles non coopératifs Les contraintes opérationnelles liées à la pose
Module 3	LES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSMISSION DE DONNÉES	Transmission audio Transmission vidéo: analogique, numérique Le GSM Le WIFI Les réseaux Le brouillage Le codage, la cryptologie
DÉPIÉGEAGE D'ASSAUT		
Module spécifique probatoire	MONITEUR DE MISE EN ŒUVRE ET DIRECTEUR DE MISE EN ŒUVRE NEDEX	Connaissance du matériel Savoir mettre en œuvre des chaînes explosives Connaître et appliquer la législation relative aux explosifs
Module 1	STAGE CAMARI	Connaître les dangers des rayonnements ionisants Mise en œuvre des matériels
Module 2	STAGE IEDD IMPROVISED EXPLOSIVE DEVICE DISPOSAL	Savoir neutraliser un colis piégé Mettre en place un rayon de sécurité (gestion de l'évènement) Apprentissage à l'autonomie sur intervention
Module 3	STAGE CMD CONVENTIONAL MUNITION DISPOSAL	Connaître l'ensemble des munitions conventionnelles Savoir neutraliser une munition conventionnelle
Module 4	STAGE BCMMD BIOLOGICAL AND CHEMICAL MUNITIONS DISPOSAL	Savoir neutraliser une munition chimique ou radiologique
Module 5	STAGE DÉPIÉGEUR D'ASSAUT	Savoir évoluer en milieu piégé dans la colonne d'assaut Savoir traiter un otage piégé
APPUI CYNOPHILE		
Module spécifique probatoire	MONITEUR DE MISE EN ŒUVRE ET DIRECTEUR DE MISE EN ŒUVRE NEDEX	Connaissance du matériel Savoir mettre en œuvre des chaînes explosives Connaître et appliquer la législation relative aux explosifs
Module 1	STAGE RECONNAISSANCE NEDEX	Apprendre à fouiller/sécuriser un site, un véhicule Mise en sécurité, détection d'explosifs Comprendre et analyser une menace Connaître les modes opératoires terroristes
Module 2	STAGE CAMARI	Connaître les dangers des rayonnements ionisants Mise en œuvre des matériels
Module 3	STAGE INTERVENTION SUR ENGIN EXPLOSIFS IMPROVISÉS	Savoir neutraliser un colis piégé Mettre en place un rayon de sécurité (gestion de l'évènement) Apprentissage à l'autonomie sur intervention
Module 4	STAGE MAÎTRE DE CHIEN RECHERCHE EN EXPLOSIFS	Dressage d'un chien de recherche en explosifs Valider le module maître de chien Obtenir la qualification niveau III laser
Module 5	STAGE EXTERNE	Insertion dans une équipe cynophile civile Connaissance de techniques de dressage variées

Validation de la formation

Une évaluation et un contrôle continu des connaissances et des savoir-faire ont lieu tout au long du stage. Un exercice de synthèse au cours duquel le stagiaire doit restituer l'ensemble des connaissances acquises conclut le stage.

Attribution (ou non) l'attestation de « formation complémentaire d'équipier de la force appui opérationnel mention « moyens spéciaux » – « dépiégeage d'assaut » – « appui cynophile ».

Autres diplômes spécifiques pouvant être obtenus dans le cadre de la formation :

- directeur de mise en œuvre;
- brevet parachutiste spécialisé – chef de groupe de saut – chef de détachement de zone de mise à terre;
- brevet élémentaire de plongée;
- attestation de formation aux premiers secours en équipe (PSE1);
- permis motocycliste de la gendarmerie;
- qualification « moniteur de tir » et directeur de tir;
- moniteur militaire d'escalade.

Compétences détenues

Maîtrise des savoir-faire et connaissance des matériels dans le domaine des moyens spéciaux, du dépiégeage d'assaut ou de l'appui cynophile.

Aptitude à intégrer en autonomie chaque formation de la FI, la FSP ou la FOR, en mission en France ou à l'étranger.

Aptitude à intégrer une formation de la FAO ou de l'état-major opérationnel du GIGN en mission en France ou à l'étranger.

Aptitude à participer à un projet de développement des capacités du domaine de spécialité.

ANNEXE VIII

FORMATION DU PERSONNEL DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE
FORMATION DE DEUXIÈME NIVEAU DES OFFICIERS DE LA FORCE INTERVENTION

Objectifs de la formation

Il s'agit de délivrer aux officiers l'intégralité des connaissances nécessaires au commandement de missions d'appui à la police judiciaire complexes et de première urgence et de leur apporter les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'encadrement, à l'orientation et au guidage d'une cellule de prospective et d'approfondissement.

Conditions d'admission à la formation

- Être officier de carrière de la gendarmerie nationale.
- Être affecté à la FI, titulaire de l'attestation de formation complémentaire de la force intervention du GIGN.
- Avoir validé cette formation par une expérience opérationnelle d'une durée minimale d'une année.
- Être affecté ou susceptible d'être affecté dans des fonctions pédagogiques ou de responsabilités liées à l'intervention spécialisée.
- Avoir été sélectionné par le commandant du GIGN pour suivre cette formation.

CONTENU DE LA FORMATION		
Module 1	PRÉPARATION AU COMMANDEMENT	Les spécificités du commandement au GIGN
		Les contraintes et responsabilités du chef de section au quotidien, en mission, en détachement
		La constitution du dossier « chef de section »
Module 2	PRÉPARATION ET ÉVALUATION DES OPÉRATIONS	Approfondissement et maîtrise des notions de dossier d'objectif, de conseil technique, d'évaluation
		L'officier de liaison, le précurseur (éléments constitutifs et rôle de l'officier)
Module 3	PÉDAGOGIE	Conception et mise en œuvre de séances d'instruction collective sur la base de cas concrets simples sous la responsabilité d'un chef de section en titre
		Accomplissement de missions en tant que doublure du chef de section en titre
Module 4	INNOVATION ET PROSPECTIVE	Participation en tant que responsable de cellule ou d'adjoint aux travaux d'étude et de recherche d'une cellule de prospective
		Coordination des actions de la cellule
		Coordination des travaux de la cellule pendant la rédaction d'un rapport d'analyse ou d'étude (concernant les techniques d'intervention, les moyens techniques, l'exploration de divers domaines de compétence)
		Présentation du travail, des conclusions ou propositions
Module 5	CONNAISSANCE DES MENACES LES PLUS ACTUELLES	Le terrorisme
		Le grand banditisme
Module 6	LE COMMANDEMENT D'UN DISPOSITIF OPÉRATIONNEL	Connaissance et coordination des différentes capacités du GIGN (assaut, moyens spéciaux, effraction, appui, soutien...)
		Le forcené, la prise d'otage
		Les différents types d'arrestation
		Le top action, la diversion
		Les enlèvements et extorsions de fonds

CONTENU DE LA FORMATION		
Module 7	LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS DE GRANDE ENVERGURE	Les plans gouvernementaux
		Le contre terrorisme maritime, le contre terrorisme aérien, le contre terrorisme ferroviaire
		Le NRBC
		L'organisation et commandement d'un PC opérationnel
Module 8	NÉGOCIATION	Connaissance de la négociation
		Capacité et limite de la négociation
		Les stratégies de la négociation
		Le coordinateur négociation
Module 9	FORMATION COMPLÉMENTAIRE	Les partenaires du GIGN (DGGN/BLAT, DGPN, COS...)
		L'architecture des partenaires européens
		Connaissance du fonctionnement opérationnel, logistique et administratif du GIGN

Validation de la formation

Attribution (ou non) du brevet d'officier en intervention spécialisée du GIGN.

Ce brevet confirme l'aptitude de l'officier du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale à prendre le commandement d'une section opérationnelle et d'assumer les fonctions de chef de mission.

Formations complémentaires possibles: chuteur opérationnel, plongeur d'intervention, diplôme de qualification à la négociation de crise (Circulaire n° 161 915 DEF/GEND/SRH/SDC/BFORM du 01 décembre 2008).

Compétences détenues

Connaissances des savoir-faire techniques et maîtrise des savoir faire tactiques en intervention spécialisée.

Aptitude à coordonner un dispositif impliquant plusieurs forces du GIGN ou plusieurs services (douanes, SIAT...) sur une opération judiciaire complexe.

Aptitude à commander un dispositif dans le cadre de missions de police administrative complexes (prise d'otage, forcené, mutinerie...).

Connaissance des plans gouvernementaux.

Capacité à travailler sur des dossiers sensibles et confidentiels.

Capacité d'expertiser à distance des opérations d'intervention spécialisée (PI2G, GPI, PSPG...).

Aptitude à délivrer une instruction technique et tactique et être conseiller dans le domaine de l'intervention spécialisée en France comme à l'étranger et d'en délivrer le diplôme qualifiant.

ANNEXE IX

FORMATION DU PERSONNEL DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE
FORMATION DE DEUXIÈME NIVEAU DES SOUS-OFFICIERS DE LA FORCE INTERVENTION

Objectif de la formation

Il s'agit de délivrer aux gradés des connaissances théoriques et tactiques à l'encadrement et au commandement d'une équipe puis d'un groupe tactique.

Conditions d'admission à la formation

Être sous-officier de carrière de la gendarmerie nationale, du grade de maréchal des logis-chef minimum.

Être affecté à la FI, titulaire de l'attestation de formation complémentaire de la force intervention du GIGN.

Avoir validé cette formation par une expérience opérationnelle d'une durée minimale de deux années.

Être affecté ou susceptible d'être affecté dans des fonctions pédagogiques ou de responsabilités liées à l'intervention spécialisée.

Avoir été sélectionné par le commandant du GIGN pour suivre cette formation.

CONTENU DE LA FORMATION		
MODULES PRATIQUES		
Module 1	PÉDAGOGIE	Encadrement en tant qu'instructeur d'un préstage au profit de candidats à la formation du 1 ^{er} niveau: – module de formation théorique et pratique d'instructeur – encadrement du préstage durant trois mois
		Conception et mise en œuvre de séances d'instruction collective sur la base de cas concrets simples
		Participer à une action de formation dans une unité étrangère
Module 2	FORMATION OPÉRATIONNELLE COMPLÉMENTAIRE DE CHEF D'ÉQUIPE INTERVENTION-SÉCURITÉ	Commander une équipe ou un groupe tactique (action centralisée ou décentralisée) Acquérir des connaissances techniques et tactiques d'investigation de chef d'équipe et de chef de groupe tactique
		Connaissance technique de l'emploi des équipes (TE, TE embarqué, effraction, moyens spéciaux, cynophile, investigation...)
		Acquisition des techniques de coordination pour la mise à terre ou l'enlèvement du personnel à partir d'hélicoptères (largueur et chef largueur)
		La sécurité dans le transport aérien: sûreté aéroportuaire, sécurité embarquée, évaluation des colis suspects, règles internationales, l'organisation de l'aviation civile internationale ...
		Le commandement d'une équipe de sécurité embarquée
Module 3	PRÉPARATION ET ÉVALUATION DES OPÉRATIONS	L'organisation et le commandement d'une équipe de protection (pose technique, sécurité d'une victime, sécurité des négociateurs...)
		Acquisition de savoir-faire techniques de constitution de dossier d'objectif
		Capacité de conseil technique des unités bénéficiaires du concours
		Les fondamentaux de l'officier de liaison, du précurseur, de l'évaluation en France et à l'étranger
Module 4	INNOVATION ET PROSPECTIVE	Apprentissage de la capacité à être le relais du chef de section adjoint et/ou du chef de mission
		Participation en tant que conducteur de projet à une étude concernant les techniques d'intervention, les moyens techniques, l'exploration de divers domaines de compétence
		Élaboration d'un rapport d'analyse ou d'étude
		Présentation du travail, des conclusions ou propositions

CONTENU DE LA FORMATION		
MODULES THÉORIQUES		
Module 5	CONNAISSANCE DES MENACES LES PLUS ACTUELLES	Le terrorisme
		Le grand banditisme
Module 6	PRÉPARATION AU COMMANDEMENT	Les principes du commandement militaire
		Les spécificités du commandement au GIGN
		Les contraintes et responsabilités du gradé au quotidien, en mission, en détachement
		Connaissance du fonctionnement administratif de l'unité
Module 7	NÉGOCIATION	Connaissance de la négociation
		Capacité et limite de la négociation

Validation de la formation

Attribution (ou non) du brevet de cadre en intervention spécialisée du GIGN.

Ce brevet confirme l'aptitude du sous-officier du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale à prendre le commandement d'une équipe puis d'un groupe tactique, au sein d'une structure opérationnelle.

Formations complémentaires : chuteur opérationnel, plongeur d'intervention, diplôme de qualification à la négociation de crise (*cf.* à la Circulaire n° 161 915 DEF/GEND/SRH/SDC/BFORM du 01 décembre 2008), maître de chien.

Compétences détenues

Maîtrise des savoir-faire techniques et tactiques dans le domaine de l'intervention spécialisée.

Aptitude à diriger et commander une équipe ou un groupe tactique lors d'une action centralisée ou décentralisée.

Capacité à évaluer et analyser un dispositif d'intervention.

Capacité de gestion de dossier particulièrement sensible.

Aptitude à délivrer une instruction technique et tactique et être conseiller dans le domaine de l'intervention spécialisée en France comme à l'étranger et d'en délivrer le diplôme qualifiant.

Capacité à être le relais actif du chef de section adjoint et du chef de mission.

ANNEXE X

FORMATION DU PERSONNEL DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE

FORMATION DE DEUXIÈME NIVEAU DES OFFICIERS DE LA FORCE OBSERVATION-RECHERCHE

Objectifs de la formation

Il s'agit de délivrer aux officiers une formation dans le domaine de l'observation-recherche leur permettant d'occuper un poste de chef de mission au sein de la FOR et d'assumer cette responsabilité dans le cadre de missions d'investigation sensibles.

Conditions d'admission à la formation

Être officier de carrière de la gendarmerie nationale.

Être affecté à la FOR, titulaire de l'attestation de formation complémentaire de la force observation-recherche du GIGN.

Avoir validé cette formation par une expérience opérationnelle d'une durée minimale d'une année.

Avoir été sélectionné par le commandant du GIGN pour suivre cette formation.

CONTENU DE LA FORMATION		
Module 1	PRÉPARATION AU COMMANDEMENT	Les spécificités du commandement au GIGN
		Les contraintes et responsabilités du chef de section au quotidien, en mission, en détachement
		La constitution du dossier « chef de section »
Module 2	CADRE LÉGAL DE L'ACTION	Le cadre général: statut, textes de référence Rappels de la procédure pénale
		Le cadre spécifique: possibilités et contraintes légales en matière de surveillance ou de poses techniques
		Notions sur la coopération transfrontalière
Module 3	RÔLE DU CHEF DE MISSION	Attributions du chef de mission
		Rôle et positionnement du directeur d'enquête
		Les différents types de missions: évaluation / conseil technique / concours techniques / missions d'observation et de filature
		Le rapport d'opération technique
Module 4	COMMANDEMENT TACTIQUE	Gestion des aspects administratifs et logistiques d'une mission
		Les dispositifs statiques et dynamiques: articulations et missions de chaque élément
		Les dispositifs de filature avec système de poursuite
		L'utilisation des systèmes de suivi
		L'emploi des hélicoptères dans le cadre de la filature et l'acquisition des techniques de coordination pour la mise à terre ou l'enlèvement du personnel à partir d'hélicoptères (largueur et chef largueur)
Module 5	CONNAISSANCES TECHNIQUES	Procédure de transfert FOR / FI
		Exercices de drill – Mises en situation (cas concrets)
Module 6	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT	Connaissance de l'ensemble des matériels spéciaux: performances, fonctionnement, limites et contraintes d'emploi
		L'emploi des moyens spéciaux
Module 7	PÉDAGOGIE	La PJ en gendarmerie (la SDPJ, le BAC, le B.LAT, les SR, les GOS, le STRJD, l'IRCGN...) et les services partenaires
		Évoluer avec des modes d'action furtifs
		Information sur les mouvements terroristes, nationaux ou internationaux
Module 7	PÉDAGOGIE	Montage d'un programme d'instruction
		Pédagogie pratique

Validation opérationnelle de la formation

Justifier d'un engagement opérationnel réussi d'une année en tant que chef de mission FOR.

Validation de la formation

Après validation opérationnelle de la formation, attribution (ou non) du brevet de chef de mission en investigation spécialisée du GIGN – mention «Officier».

Compétences détenues

Maîtrise parfaite des savoir-faire de la filature et de l'observation et connaissance approfondie des moyens techniques d'acquisition du renseignement.

Aptitude à diriger une équipe chargée d'une mission d'investigation spécialisée (filature, mise en œuvre de moyens techniques spéciaux, aérocordage).

Capacité à travailler sur des dossiers particulièrement sensibles, dans des contextes entourés d'une grande confidentialité.

Capacité à analyser les modes d'action et les moyens de la contre filature.

Aptitude à délivrer une instruction technique et tactique dans le domaine de l'observation et de la recherche de renseignements et d'en délivrer le diplôme qualifiant.

Aptitude à fournir des conseils techniques dans le domaine du renseignement.

ANNEXE XI

FORMATION DU PERSONNEL DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE
FORMATION DE DEUXIÈME NIVEAU DES SOUS-OFFICIERS DE LA FORCE OBSERVATION-RECHERCHE

Objectifs de la formation

Il s'agit de délivrer aux gradés une formation dans le domaine de l'observation-recherche leur permettant d'occuper un poste de chef de mission au sein de la FOR et d'assumer cette responsabilité dans le cadre de missions d'investigation sensibles.

Conditions d'admission à la formation

Être sous-officier de carrière de la gendarmerie nationale, du grade de maréchal des logis-chef minimum.

Être affecté à la FOR, titulaire de l'attestation de formation complémentaire de la force observation-recherche du GIGN.

Avoir validé cette formation par une expérience opérationnelle au sein de la FOR d'une durée minimale de deux années.

Avoir été sélectionné par le commandant du GIGN pour suivre cette formation.

CONTENU DE LA FORMATION		
Module 1	CADRE LÉGAL DE L'ACTION	Le cadre général : statut, textes de référence. Rappels de la procédure pénale
		Le cadre spécifique : possibilités et contraintes légales en matière de surveillance ou de poses techniques
		Notions sur la coopération transfrontalière
Module 2	RÔLE DU CHEF DE MISSION	Attributions du chef de mission/rôle et positionnement du directeur d'enquête
		Les différents types de missions : évaluation/conseil technique/concours techniques/missions d'observation et de filature
		Le rapport d'opération technique
		Gestion des aspects administratifs et logistiques d'une mission
Module 3	COMMANDEMENT TACTIQUE	Les dispositifs statiques et dynamiques : articulations et missions de chaque élément
		Les dispositifs de filature avec système de poursuite
		L'utilisation des systèmes de suivi
		L'emploi des hélicoptères dans le cadre de la filature et l'acquisition des techniques de coordination pour la mise à terre ou l'enlèvement du personnel à partir d'hélicoptères (largueur et chef largueur)
		Procédure de transfert FOR/FI
		Exercices de drill – Mises en situation (cas concrets)
Module 4	CONNAISSANCES TECHNIQUES	Connaissance de l'ensemble des matériels spéciaux : performances, fonctionnement, limites et contraintes d'emploi
		L'emploi des moyens spéciaux
Module 5	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT	La PJ en gendarmerie (la SDPJ, le BAC, le B.LAT, les SR, les GOS, le STRJD, l'IRCGN...) et les services partenaires
		Évoluer avec des modes d'action furtifs
		Information sur les mouvements terroristes, nationaux ou internationaux
Module 6	PÉDAGOGIE	Montage d'un programme d'instruction
		Pédagogie pratique

Validation opérationnelle de la formation

Justifier d'un engagement opérationnel réussi d'une année en tant que chef de mission FOR.

Validation de la formation

Après validation opérationnelle de la formation, attribution (ou non) du brevet de chef de mission en investigation spécialisée du GIGN – mention «Sous-officier».

Compétences détenues

Maîtrise parfaite des savoir-faire de la filature et de l'observation et connaissance approfondie des moyens techniques d'acquisition du renseignement.

Aptitude à diriger une équipe chargée d'une mission d'investigation spécialisée (filature, mise en œuvre de moyens techniques spéciaux, aérocordage).

Capacité à travailler sur des dossiers particulièrement sensibles, dans des contextes entourés d'une grande confidentialité.

Capacité à analyser les modes d'action et les moyens de la contre filature.

Aptitude à délivrer une instruction technique et tactique dans le domaine de l'observation et de la recherche de renseignements et d'en délivrer le diplôme qualifiant.

Aptitude à fournir des conseils techniques dans le domaine du renseignement.

ANNEXE XII

FORMATION DU PERSONNEL DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE
FORMATION DE DEUXIÈME NIVEAU DES OFFICIERS DE LA FORCE SÉCURITÉ PROTECTION

Objectifs de la formation

Il s'agit de délivrer aux officiers une formation complémentaire leur permettant d'occuper un poste de chef de détachement au sein de la FSP, les amenant à conduire la mise en place opérationnelle, la coordination et l'organisation des éléments chargés de la sécurité lors d'un déplacement officiel ou privé d'une autorité, en France comme à l'étranger.

Conditions d'admission à la formation

Être officier de carrière de la gendarmerie nationale.

Être affecté à la FSP, titulaire de l'attestation de formation complémentaire de la force sécurité protection du GIGN.

Avoir satisfait à une période préparatoire d'une année.

Avoir été sélectionné par le commandant du GIGN pour suivre cette formation.

CONTENU DE LA FORMATION		
Module 1	PRÉPARATION AU COMMANDEMENT	Les spécificités du commandement au GIGN
		Les contraintes et responsabilités du chef de section au quotidien, en mission, en détachement.
		La constitution du dossier « chef de section »
Module 2	ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ D'UN SITE	Principes généraux de la mise en sûreté de site, ses différents paramètres
		Analyse des risques et des menaces
		Gestion de l'espace et de l'environnement
		Typologies des sites et de leur environnement
		Risques additionnels
Module 3	ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS D'AUTORITÉ	Différents enchaînements et conséquences
		Conduite de la chronologie d'une mission
		Management opérationnel d'une équipe d'au moins dix personnes
		Différents intervenants et compétences des différents services
Module 4	FORMATION LINGUISTIQUE	La crise: la « safety room », l'évacuation
		Rappel des principes juridiques essentiels
Module 5	LES MESURES DE PROTECTION	Mise à niveau (Formations diverses)
		Identification des risques et menaces potentiels
		Protections périphériques, périmétriques et internes aux bâtiments et analyse de leurs faiblesses
Module 6	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE L'ACTION	Mesures de protection actives et passives et leur adaptation à la menace
		Moyens humains et techniques de protection
		Cadre juridique
		Connaissance des administrations françaises et étrangères
Module 7	PÉDAGOGIE	La haute fonction publique: règles d'usage
		Fonctionnement d'une ambassade
		Connaissance des procédures RESEVAC interarmées
Module 8	MODULE PRATIQUE	Pédagogie pratique, détachements (FFORM, unités étrangères)
		Préparation et conduite de séances d'instruction
		Acquisition des techniques de coordination pour la mise à terre ou l'enlèvement du personnel à partir d'hélicoptères (largueur et chef largueur)
		Mises en situation opérationnelle ou en exercice

Validation opérationnelle de la formation

Justifier d'un engagement opérationnel réussi d'une année au sein de la FSP.

Validation de la formation

Après validation opérationnelle de la formation, attribution (ou non) du brevet de coordinateur en Sûreté, Sécurité, Protection du GIGN – mention «Officier».

Compétences détenues

Maîtrise complète de l'ensemble des savoir-faire techniques de la protection rapprochée et des technicités qui y sont directement associées (tir-balistique, conduite de véhicules, sports de combat, aérocordage, NEDEX...).

Maîtrise parfaite des schémas tactiques fondamentaux de la protection des hautes personnalités.

Aptitude à diriger une équipe de protection de hautes personnalités, en France comme à l'étranger, en particulier en zone d'insécurité.

Aptitude à évaluer la sensibilité d'une situation, d'un contexte.

Aptitude à délivrer une instruction technique et tactique dans le domaine de la protection et de la sécurité et d'en délivrer le diplôme qualifiant.

Aptitude à fournir des conseils techniques pour une mise en sécurité d'un site et à réaliser un dossier d'objectif.

ANNEXE XIII

FORMATION DU PERSONNEL DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE
FORMATION DE DEUXIÈME NIVEAU DES SOUS-OFFICIERS DE LA FORCE SÉCURITÉ PROTECTION

Objectifs de la formation

Il s'agit de délivrer aux gradés une formation complémentaire leur permettant d'occuper un poste de chef d'équipe au sein de la FSP, les amenant à conduire la mise en place opérationnelle, la coordination et l'organisation des éléments chargés de la sécurité lors d'un déplacement officiel ou privé d'une autorité, en France comme à l'étranger.

Conditions d'admission à la formation

Être sous-officier de carrière de la gendarmerie nationale, du grade de maréchal des logis-chef minimum.

Être affecté à la FSP, titulaire de l'attestation de formation complémentaire de la force sécurité protection du GIGN.

Avoir validé cette formation par une expérience opérationnelle au sein de la FSP d'une durée minimale de deux années.

Avoir été sélectionné par le commandant du GIGN pour suivre cette formation.

CONTENU DE LA FORMATION		
Module 1	ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ D'UN SITE	Principes généraux de la mise en sûreté de site, ses différents paramètres
		Analyse des risques et des menaces
		Gestion de l'espace et de l'environnement
		Typologies des sites et de leur environnement
		Risques additionnels
		Différents enchaînements et conséquences
Module 2	ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS D'AUTORITÉ	Conduite de la chronologie d'une mission
		Management opérationnel d'une équipe d'au moins dix personnes
		Différents intervenants et compétences des différents services
		La crise: la « safety room », l'évacuation
		Rappel des principes juridiques essentiels
Module 3	FORMATION LINGUISTIQUE	Mise à niveau (Formations diverses)
Module 4	LES MESURES DE PROTECTION	Identification des risques et menaces potentiels
		Protections périphériques, périmétriques et internes aux bâtiments et analyse de leurs faiblesses
		Mesures de protection actives et passives et leur adaptation à la menace
		Moyens humains et techniques de protection
Module 5	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE L'ACTION	Cadre juridique
		Connaissance des administrations françaises et étrangères
		La haute fonction publique: règles d'usage
		Fonctionnement d'une ambassade
		Connaissance des procédures RESEVAC interarmées
Module 6	PÉDAGOGIE	Pédagogie pratique, détachements (FFORM, unités étrangères)
		Préparation et conduite de séances d'instruction
		Acquisition des techniques de coordination pour la mise à terre ou l'enlèvement du personnel à partir d'hélicoptères (largueur et chef largueur)
Module 7	MODULE PRATIQUE	Mises en situation opérationnelle ou en exercice

Validation opérationnelle de la formation

Justifier d'un engagement opérationnel réussi d'une année au sein de la FSP.

Validation de la formation

Après validation opérationnelle de la formation, attribution (ou non) du brevet de coordinateur en Sûreté, Sécurité, Protection du GIGN – mention «Sous-officier».

Compétences détenues

Maîtrise complète de l'ensemble des savoir-faire techniques de la protection rapprochée et des technicités qui y sont directement associées (tir-balistique, conduite de véhicules, sports de combat, aérocordage, NEDEX...).

Maîtrise parfaite des schémas tactiques fondamentaux de la protection de hautes personnalités.

Aptitude à diriger une équipe de protection de hautes personnalités, en France comme à l'étranger, en particulier en zone d'insécurité.

Aptitude à évaluer la sensibilité d'une situation, d'un contexte.

Aptitude à délivrer une instruction technique et tactique dans le domaine de la protection et de la sécurité et d'en délivrer le diplôme qualifiant.

Aptitude à fournir des conseils techniques pour une mise en sécurité d'un site et à réaliser un dossier d'objectif.

ANNEXE XIV

FORMATION DES PERSONNELS DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE
FORMATION DE TROISIÈME NIVEAU DES OFFICIERS DE LA FORCE INTERVENTION

Objectifs de la formation

Il s'agit de faire acquérir aux officiers les compétences nécessaires pour gérer une situation de crise de type criminel ou terroriste, simple ou complexe, pour apporter une expertise auprès des décideurs ou des autorités en charge de l'événement.

Conditions d'admission à la formation

Être officier de carrière de la gendarmerie nationale.

Être affecté à la FI, titulaire du brevet d'officier en intervention spécialisée du GIGN.

Justifier, en mission, d'une expérience avérée et diversifiée.

Avoir suivi un projet, voire avoir été en charge, de la gestion d'une ou de plusieurs cellule(s).

Avoir été sélectionné par le commandant du GIGN pour suivre cette formation.

CONTENU DE LA FORMATION		
MODULES PRATIQUES		
Module 1	GESTION DES CRISES CRIMINELLES OU TERRORISTES	Définition, connaissance des paramètres de la crise : – la crise criminelle (forcené, prise d'otages, flagrant délit) – la diversité des acteurs – les paramètres généraux
		La gestion des différents acteurs d'une crise : – le directeur des opérations de crise – le directeur des opérations de police – l'autorité politique et administrative – l'autorité judiciaire et ses attributions – les média – la famille, les victimes – l'entreprise, la personne privée – les entreprises civiles dédiées à la gestion des risques – les négociateurs privés
		Maîtrise et coordination des capacités : – la négociation – le renseignement – la communication – la coordination – commandement – l'intervention
		Mise en place et animation des structures de gestion de la crise : – les différents PC opérationnels – la synthèse du renseignement – la gestion d'une information – l'organisation et la conduite de l'opération
		La prise de décision : – le cycle de la décision – l'analyse des signaux faibles – l'indécidable
Module 2	GESTION D'UNE CRISE DE CHANTAGE	Les différentes situations de chantage (enlèvement, extorsion...). – historique, présentation – l'évolution des modes opératoires criminels – étude de cas
		Les moyens de gestion, les parades, les leurres : – la médiation et la négociation – la tierce personne intermédiaire (TPI) – la maîtrise des dispositifs opérationnels de grande envergure – les moyens techniques
		Les problèmes juridiques et internationaux : – l'emploi des négociateurs – les groupes de travail internationaux – la position internationale sur la gestion des enlèvements

Module 3	GESTION D'UNE CRISE MAJEURE OU D'UNE CRISE À L'ÉTRANGER	Historique, présentation
		La veille opérationnelle
		L'engagement des forces de gendarmerie à l'étranger
		L'expertise auprès d'une autorité de très haut niveau (ambassadeur, ministre)
		Étude de cas, de crise terroriste
Module 4	GESTION DES COMPORTEMENTS HUMAINS EN SITUATION DÉGRADÉE – MANAGEMENT DE CRISE	Les différents comportements
		Les effets du stress
		La gestion des conflits en situation de tension
		Les problématiques de commandement
		La communication en situation de crise

MODULES THÉORIQUES

Module 5	CONNAISSANCE DES INSTITUTIONS ET DES SERVICES DE SÉCURITÉ EN SITUATION DE CRISE	Les ministères
		Les forces armées
		Les forces de police
		Les unités de sécurité civile
		L'organisation régionale
Module 6	LES PLANS GOUVERNEMENTAUX	Piratair
		Pirate-mer
		Piratome
		Piratox
		Piratext
Module 7	LA COMMUNICATION DE CRISE	La communication de crise
		Techniques de prise de parole en public
		L'intervenant

MODULES PÉDAGOGIQUES

Module 8	LE FORMATEUR	Techniques de pédagogie
		Connaissance des outils
		Réalisation d'actions de formation (GIGN, GPI, PSPG, PI2G, équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS), Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG), étranger...)
		Réalisation d'actions de présentation
Module 9	LA GESTION D'UN PROJET TECHNIQUE	La définition des objectifs
		La définition d'une stratégie
		La planification des actions
		Le suivi des actions
		L'animation d'un groupe de travail
		Les contacts avec les industriels

Validation de la formation

Attribution (ou non) du brevet d'expert en gestion de crise du GIGN.

Ce brevet confirme l'aptitude de l'officier de la force intervention du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale à prendre le commandement de missions complexes ou à forte intensité et à être détaché au profit d'une administration (ou de l'une de ses composantes) en tant qu'expert ou conseiller.

Compétences détenues

Aptitude à gérer les crises de haute intensité en tant que chef de mission (conduire un plan d'assaut d'urgence ou délibéré et coordonner les différentes capacités d'appui opérationnel).

Aptitude à occuper une fonction stratégique au sein d'un PC opérationnel (concevoir et planifier une opération complexe).

Aptitude à conseiller de hautes autorités lors d'une crise en France ou à l'étranger.

Aptitude à gérer un dossier de portée stratégique pouvant faire évoluer la doctrine dans le domaine de l'intervention à haut risque.

Maîtriser les structures interministérielles de gestion de crise (DFAE, cellule de crise du MAEE, CPCO, cellule de crise ministère de l'intérieur).

Aptitude à mener un audit visant à créer ou former une unité en France ou à l'étranger.

Aptitude à délivrer une instruction technique et tactique de haut niveau dans le domaine de l'intervention spécialisée et d'en délivrer le diplôme qualifiant.

ANNEXE XV

FORMATION DU PERSONNEL DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE
FORMATION DE TROISIÈME NIVEAU DES SOUS-OFFICIERS DE LA FORCE INTERVENTION

Objectifs de la formation

Il s'agit de délivrer aux sous-officiers, chef de groupe tactique, les outils tactiques, techniques et culturels nécessaires à l'exercice des responsabilités de chef de section adjoint ainsi que de leur faire acquérir les connaissances de commandement tactique et opérationnel pour appréhender une situation de crise criminelle ou terroriste, simple ou complexe.

Conditions d'admission à la formation

Être sous-officier de carrière de la gendarmerie nationale, du grade d'adjudant inscrit au tableau d'avancement minimum.

Être affecté à la FI, titulaire du brevet de cadre en intervention spécialisée du GIGN.

Avoir validé cette formation par une expérience opérationnelle d'une durée minimale de trois années.

Être affecté ou susceptible d'être affecté dans des fonctions pédagogiques ou de responsabilité liées à l'intervention spécialisée.

Avoir tenu avec une efficacité particulière les fonctions de chef d'équipe ou de chef de groupe tactique.

Avoir été sélectionné par le commandant du GIGN pour suivre cette formation.

CONTENU DE LA FORMATION		
MODULES PRATIQUES.		
Module 1	CONNAISSANCES TECHNIQUES	L'acquisition technique du renseignement
		Le rôle de la négociation
		Fonctionnement et capacités des différentes cellules
		Les moyens spécialisés d'intervention
Module 2	PRÉPARATION ET ÉVALUATION DES OPÉRATIONS	Approfondissement des notions de dossier d'objectif, de conseil technique, d'évaluation
		La tête de pont, le précurseur (éléments constitutifs et rôle de l'adjoint), l'officier de liaison
		La conception d'un dispositif opérationnel
Module 3	COMMANDEMENT D'UN DISPOSITIF D'ASSAUT	Assaut en milieu clos de grande envergure
		Assaut avec des vecteurs mobiles (HM, VL...)
		Les objectifs complexes : assaut avion, assaut train, assaut NRBC, assaut bateau
		La coordination d'éléments tactiques et le coordinateur de tir (coordination des TE)
Module 4	COMMANDEMENT D'UN DISPOSITIF OPÉRATIONNEL COMPLÉMENTAIRE	Appui et emploi des capacités spécifiques (dépiégeage d'assaut, SMS...)
		Effraction
		Équipes d'urgence
		Dimension aéroportée
		L'organisation et le commandement d'un dispositif de protection (transfèrement, reconstitution judiciaire...)
		L'organisation et le commandement d'un dispositif de filature
		L'engagement au sein de la cellule « conception et préparation de l'intervention »
MODULES THÉORIQUES		
Module 5	CULTURE GÉNÉRALE ET CONNAISSANCES ADMINISTRATIVES	L'emploi opérationnel du GIGN (DGGN/BLAT, DGGN/BAC...)
		L'architecture des partenaires européens
		Connaissances élémentaires du fonctionnement administratif, opérationnel et logistique du GIGN
		Connaissance des bases administratives (ordres de missions...) et logistiques au sein du GIGN

MODULES PÉDAGOGIQUES		
Module 6	PRÉPARATION AU COMMANDEMENT	Les spécificités du commandement d'une section opérationnelle
		Les contraintes et responsabilités de l'adjoint au chef de section au quotidien, en mission, en détachement
		L'organisation opérationnelle du GIGN dans le cadre de missions complexes
		La connaissance des plans gouvernementaux
		La constitution de dossier opérationnel « chef de section adjoint »
Module 7	PÉDAGOGIE	Conception de cas concrets et d'exercices complexes
		Actions de formation en France ou à l'étranger comme directeur de stage
		La sécurité à l'entraînement
Module 8	INNOVATION ET PROSPECTIVE	Participation en tant que chef de cellule ou d'adjoint aux travaux d'étude et de recherche d'une cellule de prospective
		Animation des travaux de la cellule pendant la rédaction d'un rapport d'analyse ou d'étude (concernant les techniques d'intervention, les moyens techniques, l'exploration de divers domaines de compétence)
		Présentation du travail, des conclusions ou propositions

Validation de la formation

Attribution (ou non) du brevet d'expert en gestion de situations à haut risque du GIGN.

Ce brevet confirme l'aptitude du gradé, chef de groupe tactique de la force intervention, à prendre le poste d'adjoint au chef d'une section opérationnelle.

Compétences détenues

Aptitude à entretenir et développer les compétences et connaissances techniques et tactiques d'une section opérationnelle.

Capacité à coordonner des éléments tactiques et à être coordinateur de tirs dans un dispositif complexe.

Aptitude tactique et opérationnelle pour appréhender une situation de crise type criminelle ou terroriste (capacité à réarticuler et commander en cours d'action un dispositif simple ou complexe).

Capacité à exercer des fonctions d'expert dans les domaines de la lutte contre le grand banditisme et le terrorisme auprès des structures nationales et internationales.

Aptitude à délivrer une instruction de haut niveau dans le domaine de l'intervention à haut risque et d'en délivrer le diplôme qualifiant.

Aptitude à expertiser une unité d'intervention française ou étrangère.

Capacité à s'intégrer dans un dispositif mixte (inter forces ou inter services).

ANNEXE XVI

FORMATION DU PERSONNEL DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE
FORMATION DE TROISIÈME NIVEAU DES OFFICIERS DE LA FORCE OBSERVATION-RECHERCHE

Objectifs de la formation

Il s'agit de faire acquérir aux officiers les compétences nécessaires pour assumer le commandement opérationnel de missions d'observation et de recherches particulièrement sensibles ou nécessitant le déploiement d'un dispositif de grande envergure.

Conditions d'admission à la formation

Être officier de carrière de la gendarmerie nationale.

Être affecté à la FOR, titulaire du brevet de chef de mission en investigation spécialisée du GIGN – mention officier.

Disposer d'une expérience substantielle des missions sensibles, acquise en tant que chef de mission.

Avoir été sélectionné par le commandant du GIGN pour suivre cette formation.

CONTENU DE LA FORMATION		
Module 1	LES PLANS GOUVERNEMENTAUX	Piratair
		Pirate-mer
		Piratome
		Piratox
		Piratext
Module 2	LA COMMUNICATION DE CRISE	La communication de crise
		Techniques de prise de parole en public
		L'intervenant
Module 3	LE CADRE LÉGAL	Procédure pénale: approfondissement
		L'organisation judiciaire et ses composantes spécialisées
		Connaissance de la jurisprudence relative à l'emploi de certains procédés techniques dans le cadre de la police judiciaire
Module 4	CONNAISSANCE DES MENACES LES PLUS ACTUELLES	Le terrorisme
		Le grand banditisme
		Implantation et mode de fonctionnement des principales organisations mafieuses
Module 5	TACTIQUE	Les dispositifs complexes
		L'interopérabilité avec les services partenaires (français ou étrangers)
		Le commandement d'une opération de filature transfrontalière
Module 6	ANALYSE/PROSPECTIVE	Le rôle de conseiller technique auprès des responsables de la sécurité publique
		Le rôle de l'unité en matière de recherche et de développement des outils et techniques d'investigation
		Élaboration d'un mémoire ou d'une étude technique
Module 7	CONNAISSANCE DES UNITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES	Connaissance d'autres services spécialisés français ou étrangers (ESI belge, Douanes, Direction Générale de la Sécurité Extérieure, Raid, 13 ^e RDP...)
		Les composantes spécialisées de la police nationale, des douanes, de la DGSE...
		Les offices centraux: OCRB, OCLDI, UCLAT...
Module 8	NOUVEAUX CONCEPTS TECHNIQUES	La furtivité: développement du concept et limites légales actuelles
		L'ouverture au futur: les drones...
Module 9	PÉDAGOGIE	Élaborer un programme d'instruction
		Élaborer et conduire la formation d'organismes extérieurs: instructeurs du CNFPJ, GOS...
Module 10	RENSEIGNEMENT ET ENGAGEMENT CONTRE TERRORISTE	Conception d'un plan particulier de renseignement
		Organisation et coordination du PC Renseignement

Validation de la formation

Attribution (ou non) du brevet d'expert en investigation spécialisée du GIGN – mention «Officier».

Compétences détenues

Aptitude à commander un dispositif complexe de filature et d'observation, dans le cadre d'une mission de grande ampleur.

Aptitude à assurer la coordination d'une mission d'investigation spécialisée dans le cadre d'une structure interservices, interministérielle ou internationale (opérations transfrontalières notamment).

Capacité à concevoir des dispositifs destinés à se prémunir contre des actions de renseignement de tous types (intelligence économique...).

Capacité à exercer des fonctions d'expert technique dans les domaines de la lutte contre le grand banditisme et le terrorisme, auprès de structures nationales ou internationales.

Aptitude à délivrer une instruction technique et tactique de haut niveau dans le domaine de l'observation et de la recherche du renseignement et d'en délivrer le diplôme qualifiant.

Aptitude à concevoir et à développer de nouveaux outils et techniques d'investigation.

ANNEXE XVII

FORMATION DU PERSONNEL DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE
FORMATION DE TROISIÈME NIVEAU DES SOUS-OFFICIERS DE LA FORCE OBSERVATION-RECHERCHE

Objectifs de la formation

Il s'agit de préparer les gradés les plus expérimentés, à assumer le commandement opérationnel de missions d'observation et de recherches particulièrement sensibles ou nécessitant le déploiement d'un dispositif de grande envergure.

Conditions d'admission à la formation

Être sous-officier de carrière de la gendarmerie nationale, du grade d'adjudant inscrit au tableau d'avancement minimum.

Être affecté à la FOR, titulaire du brevet de chef de mission en investigation spécialisée du GIGN – mention sous-officier.

Avoir validé cette formation par une expérience opérationnelle d'une durée minimale de trois années.

Avoir été sélectionné par le commandant du GIGN pour suivre cette formation.

CONTENU DE LA FORMATION		
Module 1	LE CADRE LÉGAL	Procédure pénale: approfondissement
		L'organisation judiciaire et ses composantes spécialisées
		Connaissance de la jurisprudence relative à l'emploi de certains procédés techniques dans le cadre de la police judiciaire
Module 2	CONNAISSANCE DES MENACES LES PLUS ACTUELLES	Le terrorisme
		Le grand banditisme
		Implantation et mode de fonctionnement des principales organisations mafieuses
Module 3	TACTIQUE	Les dispositifs complexes
		L'interopérabilité avec les services partenaires (français ou étrangers)
		Le commandement d'une opération de filature transfrontalière
Module 4	ANALYSE / PROSPECTIVE	Le rôle de conseiller technique auprès des responsables de la sécurité publique
		Le rôle de l'unité en matière de recherche et de développement des outils et techniques d'investigation
		Élaboration d'un mémoire ou d'une étude technique
Module 5	CONNAISSANCE DES UNITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES	Connaissance d'autres services spécialisés français ou étrangers (ESI belge, Douanes, Direction Générale de la Sécurité Extérieure, Raid, 13 ^e RDP...)
		Les composantes spécialisées de la police nationale, des douanes, de la DGSE...
		Les offices centraux: OCRB, OCLDI, UCLAT...
Module 6	NOUVEAUX CONCEPTS TECHNIQUES	La furtivité. Développement du concept et limites légales actuelles
		L'ouverture au futur: les drones...
Module 7	PÉDAGOGIE	Élaborer un programme d'instruction
		Élaborer et conduire la formation d'organismes extérieurs: instructeurs du CNFPJ, GOS...

Validation de la formation

Atribution (ou non) du brevet d'expert en investigation spécialisée du GIGN – mention «Sous-officier».

Compétences détenues

Aptitude à commander un dispositif complexe de filature et d'observation, dans le cadre d'une mission de grande ampleur.

Aptitude à assurer la coordination d'une mission d'investigation spécialisée dans le cadre d'une structure interservices, interministérielle ou internationale (opérations transfrontalières notamment).

Capacité à concevoir des dispositifs destinés à se prémunir contre des actions de renseignement de tous types (intelligence économique...).

Capacité à exercer des fonctions d'expert technique dans les domaines de la lutte contre le grand banditisme et le terrorisme, auprès de structures nationales ou internationales.

Aptitude à délivrer une instruction technique et tactique de haut niveau dans le domaine de l'observation et de la recherche du renseignement et d'en délivrer le diplôme qualifiant.

Aptitude à concevoir et à développer de nouveaux outils et techniques d'investigation.

ANNEXE XVIII

FORMATION DU PERSONNEL DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE
FORMATION DE TROISIÈME NIVEAU DES OFFICIERS DE LA FORCE SÉCURITÉ-PROTECTION

Objectifs de la formation

Il s'agit de faire acquérir aux officiers les compétences nécessaires :

- pour participer, en tant que représentant du commandant d'unité, à une mission préparatoire d'escorte d'une ou plusieurs autorités conduisant à évaluer et définir l'organisation des dispositifs de sécurité à mettre en place ;
- pour conduire la mise en place opérationnelle, la coordination et l'organisation des éléments chargés de la sécurité lors d'un déplacement officiel ou privé de grande envergure en France comme à l'étranger ;
- pour commander à l'étranger une opération autonome ou intégrée de récupération et/ou d'évacuation de ressortissants menacés ;
- pour mener de manière autonome des audits de sûreté-sécurité en France et à l'étranger.

Conditions d'admission à la formation

Être officier de carrière de la gendarmerie nationale.

Être affecté à la FSP, titulaire du brevet de Coordinateur en Sûreté, Sécurité, Protection du GIGN – mention officier.

Justifier d'une expérience en mission avérée et diversifiée.

Avoir été sélectionné par le commandant du GIGN pour suivre cette formation.

CONTENU DE LA FORMATION		
MODULES THÉORIQUES		
Module 1	LES PLANS GOUVERNEMENTAUX	Piratair
		Pirate-mer
		Piratome
		Piratox
		Piratext
Module 2	LA COMMUNICATION DE CRISE	La communication de crise
		Techniques de prise de parole en public
		L'intervenant
Module 3	CONNAISSANCE DE L'ORGANISATION DES ADMINISTRATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES	Les représentations diplomatiques françaises à l'étranger
		L'administration préfectorale
		La police nationale
		L'ordre public à l'occasion d'un voyage officiel
Module 4	PRÉPARATION DE MISSIONS MAJEURES À L'ÉTRANGER	Le positionnement de la FSP dans le dispositif général de sécurité et les mesures administratives à prendre en compte
		La mission à l'étranger: analyse du contexte, étude tactique préparatoire (évaluation ...) et conduite de la mission
		L'ouverture de mission: schéma directeur
		Analyse et conception des plans de sécurité et d'évacuation pour les ressortissants français à l'étranger
		L'étude des problématiques administratives et logistiques d'un déplacement à l'étranger
		<i>Vade-mecum</i> de droit international adapté aux missions extérieures (convention de Vienne, statut diplomatique, la valise diplomatique et son statut...)

Module 5	STRATÉGIE DU CONCEPT SÛRETÉ SÉCURITÉ	L'audit – l'analyse
		Les moyens de la sécurité et de la sûreté
		La sécurité des systèmes d'information
		L'évaluation, le conseil
		L'établissement d'un schéma directeur de sûreté
Module 6	FORMATION À LA GESTION DE CRISE	Les grands événements : planification, intégration en structures interservices... L'interopérabilité avec les forces armées
Module 7	CONNAISSANCE DE LA CHAÎNE DES SECOURS ET DES PLANS	En France
		Dans les pays anglo-saxons

MODULE PRATIQUE

Module 8	ÉTUDE DE DOSSIERS MAJEURS RÉALISATION D'UN AUDIT	Méthodologie d'approche d'un problème complexe. Rédaction d'un travail de conception ou d'analyse « sécurité-protection »
----------	---	---

MODULE PÉDAGOGIQUE

Module 9	ENCADREMENT DE LA FORMATION DES INTERVENANTS ET DES COORDINATEURS	Montage et/ou validation des programmes spécifiques d'instruction FSP Adaptation et conduite des programmes de formation (interne GIGN ou stagiaires extérieurs...) Direction des modules spécifiques aux personnels MAEE (diplomates, officiers de sécurité...)
SOUTENANCE DE DOSSIER		
Module 10	RAPPORT TECHNIQUE, RESTITUTION D'UN STAGE OU D'UNE ÉTUDE PARTICULIÈRE	

Validation de la formation

Attribution (ou non) du brevet d'expert en Sûreté, Sécurité, Protection du GIGN – mention « Officier ».

Compétences détenues

Aptitude à appréhender l'environnement global de la sécurité.

Aptitude à assurer la coordination d'une mission de sécurité dans le cadre d'une structure interservice ou inter ministérielle.

Aptitude à exercer des fonctions de conseil en sécurité dans des structures nationales ou internationales, dans le domaine privé ou public.

Aptitude à conduire un audit de sécurité d'une implantation sur le territoire national ou à l'étranger.

Aptitude à délivrer une instruction technique et tactique de haut niveau dans le domaine de la protection et de la sécurité des personnes et des sites et d'en délivrer le diplôme qualifiant.

Aptitude à gérer une situation de crise de haute intensité (engagement à l'international).

Aptitude à analyser les risques et les menaces pesant sur une communauté d'expatriés et à concevoir un dispositif destiné à en assurer la sécurité en autonomie.

ANNEXE XIX

FORMATION DU PERSONNEL DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE
FORMATION DE TROISIÈME NIVEAU DES SOUS-OFFICIERS DE LA FORCE SÉCURITÉ-PROTECTION

Objectifs de la formation

Il s'agit de faire acquérir aux gradés les plus expérimentés les compétences nécessaires :

Pour participer, en tant que représentant du commandant d'unité, à une mission préparatoire d'escorte d'une ou plusieurs autorités conduisant à évaluer et définir l'organisation des dispositifs de sécurité à mettre en place.

Pour conduire la mise en place opérationnelle, la coordination et l'organisation des éléments chargés de la sécurité lors d'un déplacement officiel ou privé de grande envergure en France comme à l'étranger.

Pour commander à l'étranger une opération autonome ou intégrée de récupération et/ou d'évacuation de ressortissants menacés.

Pour mener de manière autonome des audits de sûreté-sécurité en France et à l'étranger.

Conditions d'admission à la formation

Être sous-officier de carrière de la gendarmerie nationale, du grade d'adjudant inscrit au tableau d'avancement minimum.

Être affecté à la FSP, titulaire du brevet de Coordinateur en Sûreté, Sécurité, Protection du GIGN – mention sous-officier.

Justifier d'une expérience en mission avérée et diversifiée.

Avoir été sélectionné par le commandant du GIGN pour suivre cette formation.

CONTENU DE LA FORMATION		
MODULES THÉORIQUES		
Module 1	CONNAISSANCE DE L'ORGANISATION DES ADMINISTRATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES	Les représentations diplomatiques françaises à l'étranger
		L'administration préfectorale
		La police nationale
		L'ordre public à l'occasion d'un voyage officiel
		Le positionnement de la FSP dans le dispositif général de sécurité et les mesures administratives à prendre en compte
Module 2	PRÉPARATION DE MISSIONS MAJEURES À L'ÉTRANGER	La mission à l'étranger: analyse du contexte, étude tactique préparatoire (évaluation ...) et conduite de la mission
		L'ouverture de mission: schéma directeur
		Analyse et conception des plans de sécurité et d'évacuation pour les ressortissants français à l'étranger
		L'étude des problématiques administratives et logistiques d'un déplacement à l'étranger
Module 3	STRATÉGIE DU CONCEPT SÛRETÉ SÉCURITÉ	Vade-mecum de droit international adapté aux missions extérieures (convention de Vienne, statut diplomatique, la valise diplomatique et son statut...)
		L'audit – l'analyse
		Les moyens de la sécurité et de la sûreté
		La sécurité des systèmes d'information
		L'évaluation, le conseil
		L'établissement d'un schéma directeur de sûreté
Module 4	FORMATION À LA GESTION DE CRISE	Rappel des principes juridiques essentiels d'action en France et à l'étranger
		Les grands événements: planification, intégration en structures interservice... L'interopérabilité avec les forces armées
Module 5	CONNAISSANCE DE LA CHAÎNE DES SECOURS ET DES PLANS	En France
		Dans les pays anglo-saxons
		Les plans en France: ORSEC, BIOTOX, PIRATOM

MODULE PRATIQUE		
Module 6	ÉTUDE DE DOSSIERS MAJEURS RÉALISATION D'UN AUDIT	Méthodologie d'approche d'un problème complexe Rédaction d'un travail de conception ou d'analyse « sécurité-protection »
MODULE PÉDAGOGIQUE		
Module 7	ENCADREMENT DE LA FORMATION DES INTERVENANTS ET DES COORDINATEURS	Montage et/ou validation des programmes spécifiques d'instruction FSP Adaptation et conduite des programmes de formation (interne GIGN ou stagiaires extérieurs...) Direction des modules spécifiques aux personnels MAEE (diplomates, officiers de sécurité...)
SOUTENANCE DE DOSSIER		
Module 8	RAPPORT TECHNIQUE, RESTITUTION D'UN STAGE OU D'UNE ÉTUDE PARTICULIÈRE	

Validation de la formation

Atribution (ou non) du brevet d'expert en Sûreté, Sécurité, Protection du GIGN – mention « Sous-officier ».

Compétences détenues

Aptitude à appréhender l'environnement global de la sécurité.

Aptitude à assurer la coordination d'une mission de sécurité dans le cadre d'une structure interservices ou inter ministérielle.

Aptitude à exercer des fonctions de conseil en sécurité dans des structures nationales ou internationales, dans le domaine privé ou public.

Aptitude à conduire un audit de sécurité d'une implantation sur le territoire national ou à l'étranger.

Aptitude à délivrer une instruction technique et tactique de haut niveau dans le domaine de la protection et de la sécurité des personnes et des sites et d'en délivrer le diplôme qualifiant.

Aptitude à gérer une situation de crise de haute intensité (engagement à l'international).

Aptitude à analyser les risques et les menaces pesant sur une communauté d'expatriés et à concevoir un dispositif destiné à en assurer la sécurité en autonomie.

ANNEXE XX

FORMATION DU PERSONNEL DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE
FORMATION DE TROISIÈME NIVEAU DES PERSONNELS DE LA FORCE APPUI OPÉRATIONNEL

Objectifs de la formation

Il s'agit de faire acquérir aux personnels de la FAO les compétences nécessaires pour :

- encadrer une équipe de techniciens lors de concours techniques ou d'engagements majeurs en France ou à l'étranger;
- conseiller utilement le commandement dans le domaine technique;
- élaborer les besoins en matériel, le suivi des commandes et la gestion des matériels;
- élaborer et conduire un projet technique innovant;
- procéder à une veille technologique en sachant orienter les recherches en fonction des objectifs fixés ou des capacités à développer.

Condition d'admission à la formation

Être officier ou sous-officier de carrière de la gendarmerie nationale, du grade d'adjudant inscrit au tableau d'avancement minimum.

Être affecté à la FAO, titulaire de l'attestation de « formation complémentaire d'équipier de la force appui opérationnel du GIGN » mention « moyens spéciaux » – « dépiégeage d'assaut » – « appui cynophile », ou d'une formation de deuxième niveau des forces du GIGN.

Avoir été sélectionné par le commandant du GIGN pour suivre cette formation.

CONTENU DE LA FORMATION		
MODULES PRATIQUES		
Module 1	DÉVELOPPEMENT	Les filières de test et d'achat de matériels
		La conduite d'un projet technique
		Le suivi et la mise en œuvre opérationnelle des projets finalisés
		Mise en place d'une stratégie de développement
Module 2	PROSPECTIVE, INNOVATION, DÉVELOPPEMENT	Définition d'un besoin nouveau
		Les relations et coordination avec les partenaires et experts extérieurs
		La participation à des groupes de travail en France et à l'étranger
Module 3	MANAGEMENT, GESTION	Gestion d'une cellule
		Gestion du personnel d'une cellule
		Gestion et suivi des matériels
		Connaissance des industriels, des administrations et des organismes institutionnels
Module 4	APPLICATION OPÉRATIONNELLE	L'acquisition technique du renseignement au cours des crises majeures
		L'expertise et l'évaluation des missions de haut niveau
		Le conseil et l'aide à la décision lors des situations complexes
		La maîtrise des moyens d'appui opérationnel
MODULES THÉORIQUES		
Module 5	INFORMATIQUE, LANGUES	Stage nouvelles technologies (N.TECH.)
		Stage de langue anglaise
		Stage de perfectionnement à l'anglais technique
Module 6	LA CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	Les experts nationaux et internationaux
		La législation
MODULES PÉDAGOGIQUES		
Module 7	REPRÉSENTATION DE L'UNITÉ	Représentation nationale (séminaires, échanges entre unités, entreprises...)
		Représentation internationale (séminaires, échanges entre unités d'intervention...)

Module 8	INSTRUCTION, FORMATION	Développement de l'aptitude à la formation des sections opérationnelles et des stagiaires
		Développement de l'aptitude à la formation des jeunes techniciens
Module 9	PRÉPARATION AU COMMANDEMENT	Les spécificités du commandement au GIGN
		Les contraintes et responsabilités d'un chef de cellule
		L'organisation du GIGN dans le cadre de missions complexes

Validation opérationnelle de la formation

Justifier d'une expérience avérée au sein de la FAO d'une durée minimale de cinq années.

Avoir dirigé des opérations techniques de grande ampleur.

Avoir conduit des études ou des projets majeurs au profit du GIGN.

Validation de la formation

Après validation opérationnelle de la formation, attribution (ou non) du brevet d'expert des techniques spécialisés du GIGN.

Compétences détenues

Maîtrise générale des moyens spéciaux, de dépiégeage d'assaut ou de cynotechnie.

Aptitude à élaborer et conduire des projets techniques innovants.

Aptitude à encadrer des opérations techniques dans le cadre d'une structure interservice, interministérielle ou internationale.

Capacité à exercer des fonctions de conseiller dans le domaine des spécificités, dans le cadre de missions de lutte contre le grand banditisme et le terrorisme, auprès de structures nationales ou internationales.

Aptitude à délivrer une instruction technique de haut niveau dans le domaine des moyens spéciaux, du dépiégeage d'assaut ou de la cynotechnie et d'en délivrer le diplôme qualifiant.

Aptitude à concevoir et à développer de nouveaux outils et techniques d'investigation dans le domaine des spécificités.

ANNEXE XXI

FORMATION DU PERSONNEL DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE

FORMATION DE TROISIÈME NIVEAU DES PERSONNELS DE LA FORCE FORMATION

Objectifs de la formation

Il s'agit de donner aux formateurs expérimentés de la FFORM les outils pédagogiques, techniques et culturels permettant la conception et la réalisation d'actions de formation en France comme à l'international et de leur faire acquérir les compétences nécessaires à la gestion d'une cellule de formation.

Ils pourront être force de proposition auprès du commandement en matière de recrutement et de mise en place de programmes complets de formation d'unités spécialisées tout en étant capable d'analyser des demandes d'actions de formation et d'élaborer les process précisant les aspects financiers et organisationnels.

Conditions d'admission à la formation

Être officier ou sous-officier de carrière de la gendarmerie nationale, du grade d'adjudant inscrit au tableau d'avancement minimum.

Être affecté à la FFORM depuis au moins trois années.

Être titulaire d'une formation de deuxième niveau de la FI, de la FOR ou de la FSP du GIGN.

Avoir été sélectionné par le commandant du GIGN pour suivre cette formation.

CONTENU DE LA FORMATION		
MODULES PRATIQUES		
Module 1	CONNAISSANCES DES MATIÈRES FONDAMENTALES	Tir armes de poing, armes d'épaule, IST
		Aérocordage
		Entraînement physique
		Franchissement
Module 2	CONNAISSANCES DES MATIÈRES SPÉCIFIQUES (au minimum 3)	Protection rapprochée
		Intervention
		Observation recherche
		Nedex
		Sport de combat
		Tir fusil de précision
Module 3	DIRECTION D'UN STAGE DE FORMATION	Optimisation du potentiel et gestion du stress
		Coordination des moyens humains et matériels
		Mesures de sécurité, contrôle des personnels et matériels
		Suivis des stagiaires – Sélection / Évaluations / Notations
MODULES THÉORIQUES		
Module 4	INGÉNIERIE DES ACTIONS DE FORMATION	Analyse des demandes ou besoins des services et des personnels
		Conception d'une proposition de formation, aspects organisationnels et humains
		La budgétisation d'un stage
		Les procédures d'achat et de financement
Module 5	CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES	La formation en gendarmerie, les différents bureaux et leurs attributions
		Connaissance de la coopération internationale et ses acteurs
Module 6	CULTURE GÉNÉRALE	Connaissance et capacité à délivrer un cours dans une langue étrangère (anglais, espagnol, arabe...)
		Évolution des menaces au plan international, les méthodes développées et les moyens mis en œuvre pour lutter contre celles-ci

MODULES PÉDAGOGIQUES		
Module 7	CONCEPTION DE COURS	Conception de cours innovants (théoriques et pratiques) dans une ou plusieurs matières
		Élaboration de supports et dossiers pédagogiques.
		Développement et mise à jour des techniques sous forme d'échange avec d'autres spécialistes
Module 8	RÉALISATION D' ACTIONS DE FORMATION	Conception et réalisation d'une action de formation en métropole, d'une durée minimum de 20 jours, au profit de stagiaires français
		Conception et réalisation d'une action de formation en métropole d'une durée minimum de 20 jours, au profit de stagiaires étrangers.
		Conception et réalisation d'une action de formation d'une durée minimum de 20 jours, à l'étranger, au profit d'une unité spécialisée étrangère.
Module 9	CONNAISSANCES DES MOYENS PÉDAGOGIQUES	Maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, présentations, internet...)

Validation de la formation

Attribution (ou non) du brevet d'expert en formation opérationnelle du GIGN.

Ce brevet confirme l'aptitude de l'officier ou du gradé du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale à prendre un poste de formateur «expert» au sein de la force formation.

Compétences détenues

Aptitude à conseiller le commandement en matière de recrutement et formation de personnels d'unités spécialisées.

Capacité à analyser la demande des services et élaborer des actions de formation (aspects financier et organisationnel).

Capacité à concevoir et dispenser des programmes complets de formation en France ou à l'étranger et d'en délivrer le diplôme qualifiant.

Capacité à appréhender de nouvelles menaces, élaborer et enseigner les solutions techniques pour y faire face.

Capacité à appréhender le contexte géopolitique d'une mission de coopération, être l'interlocuteur du GIGN auprès des autorités locales.

ANNEXE XXII

FORMATION DU PERSONNEL DU GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE (GIGN)

FORMATION DE TROISIÈME NIVEAU EXPERT EN TECHNIQUES SPÉCIALISÉES « AÉROCORDAGE »

Objectifs de la formation

Il s'agit de donner aux formateurs aérocordage expérimentés les outils pédagogiques, techniques et pratiques permettant la conception et la réalisation d'actions de formation dans le domaine de l'aérocordage tout en leur apportant les connaissances nécessaires à la formation des instructeurs-formateurs.

Ils pourront être force de proposition et conseiller du commandement dans le domaine des techniques d'aérocordage.

Conditions d'admission à la formation

Être officier ou sous-officier de carrière de la gendarmerie nationale, du grade d'adjudant inscrit au tableau d'avancement minimum.

Être affecté au GIGN.

Être titulaire d'une formation de deuxième niveau de la FI, de la FOR ou de la FSP du GIGN.

Être formateur aérocordage depuis au moins trois années.

Avoir été sélectionné par le commandant du GIGN pour suivre cette formation.

CONTENU DE LA FORMATION.		
MODULES THÉORIQUES.		
Module 1	LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES (MATÉRIELS ET VECTEURS AÉRIENS)	Hélicoptères et réglementation militaire (HM) (RIA, MANOPS, MIAE EC725)
		Hélicoptères et réglementation gendarmerie (HL)
		Réglementation de l'aérocordage en gendarmerie et en interarmées
		Ouverture de domaines de vol, actes techniques, etc.
Module 2	LES MATÉRIELS D'AÉROCORDAGE	Connaissance des matériels en dotation au GIGN et dans les armées
		Capacités et utilisation des matériels, domaine de sécurité
		Durée de vie calendaire, cycles d'utilisation et connaissance particulière des hélicoptères utilisés par les unités en France et à l'étranger
Module 3	QUALIFICATION DES MATÉRIELS	Développement (propriété intellectuelle) et prospection des matériels
		La DGA (Direction Générale de l'Armement)
		Le CEV (Centre d'Essais en Vol) Protocole GIGN/CEV
		Circuit de développement et de validation d'un matériel

MODULES PRATIQUES		
Module 4	COMPÉTENCES TECHNIQUES	Mise en œuvre des matériels de jour et de nuit
		Maîtrise des techniques d'aérocordage, corde lisse, rappel et descendeur, grappe et nacelle...
		Mise en application des consignes de sécurité
Module 5	APPLICATION OPÉRATIONNELLE	Adaptation et intégration des matériels en fonction du besoin, des personnels et des moyens engagés
		Adaptation des matériels au vecteur aérien pour la réalisation d'une mission (étrangers compris)
Module 6	FORMATION OPÉRATIONNELLE	Maîtriser les techniques et outils pour qualifier les formateurs dans le domaine théorique, pratique et tactique
		Maîtriser les reconditionnements en soute lors des hippodromes machines de jour et de nuit

MODULES PÉDAGOGIQUES		
Module 7	CONCEPTION DE COURS	Conception de cours innovants (théoriques et pratiques) dans une ou plusieurs techniques
		Élaboration de supports et dossiers pédagogiques
		Développement et mise à jour de techniques sous forme d'échange avec d'autres spécialistes
Module 8	RÉALISATION D'ACTIONS DE FORMATION	Conception et réalisation d'une action de formation au profit de stagiaires français et/ou étrangers
		Mise en place d'une action de formation à l'étranger
		Maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, présentations)
Module 9	INGÉNIERIE DES TECHNIQUES D'AÉROCORDAGE	Référent technique du commandement lors des entraînements et exercices majeurs ou missions
		Aptitude à réaliser des exercices majeurs avec plusieurs vecteurs aériens et divers matériels
		Analyse des besoins de l'unité et conception d'une formation adaptée (aspect financier, humain, matériel)

Validation de la formation

Attribution (ou non) du brevet d'expert en techniques spécialisées – mention «aérocordage».

Ce brevet confirme l'aptitude de l'officier ou du gradé du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale à prendre la fonction «d'expert» aérocordage.

Compétences détenues

Opérationnelles :

- aptitude à conseiller le commandement dans le domaine de l'aérocordage ;
- capacité à optimiser les moyens «aérocordage» et leur mise en œuvre lors de crises majeures.

Techniques :

- capacité à étudier et mettre en œuvre les moyens aérocordage de l'unité sur des aéronefs étrangers (en France et à l'étranger) ;
- aptitude à effectuer les réparations de 1^{er} échelon sur la nacelle, ainsi qu'à détecter toute anomalie de matériel qui pourrait nécessiter une mise hors service de celui-ci.

Ingénierie :

- aptitude à participer à la réalisation, l'amélioration ou l'abrogation des textes et règlements dans le domaine de l'aérocordage pour la gendarmerie, les armées et certains services (police, sécurité civile...);
- aptitude à développer un projet d'innovation et d'en assurer le suivi jusqu'à son aboutissement dans le domaine de l'aérocordage.

Pédagogiques :

- aptitude à conceptualiser et délivrer des actions de formation de premier niveau jusqu'à celui des formateurs dans le domaine de l'aérocordage en France et à l'étranger et d'en délivrer le diplôme qualifiant.

ANNEXE XXIII

CODES-SAVOIR

CODE QUALIFICATION	LIBELLE COURT QUALIFICATION	LIBELLE QUALIFICATION MILITAIRE
FORMATIONS DE PREMIER NIVEAU		
0206500	ATTEST FORM NV1 GIGN	Att form N1 équipiers forces OPS du GIGN
0206501	ATTEST FORM COMPL FI GIGN	Att form complémentaire équipier FI
0206502	ATTEST FORM COMPL FOR GIGN	Att form complémentaire équipier FOR
0206503	ATTEST FORM COMPL FSP GIGN	Att form complémentaire équipier FSP
0206504	ATTEST FORM COMPL FAO MS GIGN	Att form complémentaire équipier FAO/MS
0206505	ATTEST FORM COMPL FAO DA GIGN	Att form complémentaire équipier FAO/DA
0206506	ATTEST FORM COMPL FAO AC GIGN	Att form complémentaire équipier FAO/AC
0206507	BREV EQUIP INTER GIGN	Brevet équipier GIGN Spé en intervention
0206508	BREV EQUIP APPUI OPS GIGN	Brevet équipier GIGN Spé en appui OPS
FORMATIONS DE DEUXIÈME NIVEAU		
0506509	BREV NV2 OFF FI GIGN	Brevet Niv 2 officier FI GIGN
0306527	BREV NV2 S-OFF FI GIGN	Brevet Niv 2 sous-officier FI GIGN
0506510	BREV NV2 OFF FOR GIGN	Brevet Niv 2 officier FOR GIGN
0306528	BREV NV2 S-OFF FOR GIGN	Brevet Niv 2 sous-officier FOR GIGN
0506511	BREV NV2 OFF FSP GIGN	Brevet Niv 2 officier FSP GIGN
0306529	BREV NV2 S-OFF FSP GIGN	Brevet Niv 2 sous-officier FSP GIGN
FORMATIONS DE TROISIÈME NIVEAU		
0506512	BREV NV3 OFF FI GIGN	Brevet expert officier FI GIGN
0506513	BREV NV3 S-OFF FI GIGN	Brevet expert sous-officier FI GIGN
0506514	BREV NV3 OFF FOR GIGN	Brevet expert officier FOR GIGN
0506515	BREV NV3 S-OFF FOR GIGN	Brevet expert sous-officier FOR GIGN
0506516	BREV NV3 OFF FSP GIGN	Brevet expert officier FSP GIGN
0506517	BREV NV3 S-OFF FSP GIGN	Brevet expert sous-officier FSP GIGN
0506518	BREV NV3 FAO GIGN	Brevet expert FAO GIGN
0506519	BREV NV3 FFORM GIGN	Brevet expert FFORM GIGN
0506520	BREV NV3 AEROC GIGN	Brevet expert tech spé aérocordage GIGN

ANNEXE XXIV

TABLEAU DES ÉQUIVALENCES « CŒUR DE MÉTIER » DES DIPLÔMES DU GSIGN ET DU GIGN

UNITES DU GSIGN	FORCES DU GIGN
Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale	Force Intervention
Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale	Force Appui Opérationnel
Moyens spéciaux ou appui opérationnel dans le cadre de l'intervention spécialisée	
Groupe de Sécurité de la Présidence de la République	Force Sécurité Protection
Escadron Parachutiste de la Gendarmerie Nationale	
Sections de sécurité et de protection	
Escadron Parachutiste de la Gendarmerie Nationale	Force Observation Recherche
Groupe d'observation et de recherches	
Escadron Parachutiste de la Gendarmerie Nationale	Force Appui Opérationnel
Groupe d'observation et de recherches	
Moyens spéciaux d'investigation	

ANNEXE XXV

MODÈLE DE DIPLOME GIGN



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

GENDARMERIE NATIONALE

